UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

1935-1936. — N° 104

UNE ÉPIDÉMIE DE PESTE
A LOUDUN EN 1632

Et pius est patriæ facta referre labor

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

présentée et soutenue publiquement le vendredi 27 mars 1936

PAR

Pierre DELAROCHE

Né à LOUDUN (Vienne), le 5 novembre 1908

Examinateurs de la Thèse

MM. SABRAZÈS, professeur..... *Président.*
BONNIN, professeur.....
PIÉCHAUD, agrégé..... *Juges.*
DE GRAILLY, agrégé.....

BORDEAUX
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DELMAS
6, Place Saint-Christoly, 6

1936

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

1935-1936. — N° 104

UNE ÉPIDÉMIE DE PESTE
A LOUDUN EN 1632

Et pius est patriæ facta referre labor

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

présentée et soutenue publiquement le vendredi 27 mars 1936

PAR

Pierre DELAROCHE

Né à LOUDUN (Vienne), le 5 novembre 1908

Examinateurs de la Thèse

MM. SABRAZÈS, professeur..... *Président.*
BONNIN, professeur.....
PIÉCHAUD, agrégé..... *Juges.*
DE GRAILLY, agrégé.....

BORDEAUX
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DELMAS
6, Place Saint-Christoly, 6

1936

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE BORDEAUX

DOYEN : M. MAURIAC.

ASSESSEUR : M. LABAT.

DOYEN HONORAIRE : M. C. SIGALAS.

PROFESSEURS HONORAIRES :

MM. POUSSON, MOURE, RIVIÈRE, BARTHE, DENIGÈS, BEILLE, CASSAËT, CHAVANNAZ, PACHON.

PROFESSEURS :

	MM.		MM.
Clinique médicale	MAURIAC.	Zoologie et parasitologie	MANDOUL.
id.	DUPÉRIÉ.	Médecine expérimentale	AUBERTIN.
Clinique chirurgicale	BÉGOUIN.	Clinique ophtalmologique	TEULIÈRES
Clinique chirurgicale et gynécologique	GUYOT.	Clinique chirurg. infantile et orthopédie	ROCHER
Pathologie et thérapeutique générales	CARLES.	Clinique méd. des maladies des enfants	CRUCHET.
Clinique d'accouchements	ANDÉRODIAS.	Chimie biologique et médicale	DELAUNAY
Anatomie pathol. et microscopie clinique	SABRAZÈS.	Physique médicale et pharmaceutique	C. SIGALAS.
Anatomie	VILLEMIN	Médec. coloniale et clin. des mal. exotiques	BONNIN.
Anatomie générale et histologie	G. DUBREUIL.	Clinique des malad. cutanées et syphilitiques	PETGES.
Hygiène	LEURET.	Clinique des maladies des voies urinaires	DUVERGEY.
Médecine légale et déontologie	LANDE.	Clinique des malad. nerveuses et mentales	ABADIE.
Electroradiologie et clin. d'électricité médic.	RÉCHOU.	Clinique d'oto-rhino-laryngologie	PORTMANN
Chimie	CHELLE.	Toxicologie et hygiène appliquée	LABAT.
Botanique et matière médicale	GOLSE.	Hydrologie thérapeutique et climatologie	CREYX.
Pharmacie	DUPOUY.	Clinique dentaire	DUBECQ.

MM. LACOSTE (Histologie). PERY (Obstétrique). PERRENS (Maladies mentales). PAPIN (Chirurgie générale). R. SIGALAS (Parasitologie et sciences naturelles). JEANNENEY (Chirurgie générale).

AGRÉGÉS EN EXERCICE :

	MM.		MM.
Anatomie	N.	Chirurgie générale	CHARRIER.
id.	DUFOUR.	id.	LOUBAT.
Physiologie	FABRE.	Obstétrique	RIVIÈRE.
Médecine générale	DAMADE.	Ophtalmologie	BEAUVIEUX.
id.	PIÉCHAUD.	Oto-rhino-laryngologie	DESPONS
id.	DELMAS-MARSALET.	Dermatologie et syphiligraphie	JOULIA.
id.	DE GRAILLY.	Physique médicale	WANGERMEZ.
id.	FONTAN.	Chimie générale pharmaceut. et toxicologie	VITTE.

COURS COMPLÉMENTAIRES :

	MM.		MM.
Physiologie	FABRE.	Zoologie et parasitologie	R. SIGALAS
Médecine opératoire	PAPIN.	Physique médicale et pharmaceut que	WANGERMEZ.
Accouchements	RIVIÈRE.	Botanique	GIRARD.
Pathologie médicale	DELMAS-MARSALET.	Médecine légale	DERVILLÉE.
Puériculture	FAUGÈRE.	Bactériologie	MOUREAU.
Pharmacie chimique	VITTE.	Urologie	DARGET.

Ophtalmologie ..... MM. CABANNES (en congé).

Orthopédie chez l'adulte, pour les accidentés du travail, les mutilés de guerre et les infirmes. N.

Le Secrétaire de la Faculté : ROUGERIE.

Par délibération du 5 août 1879, la Faculté a arrêté que les opinions émises dans les Thèses qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner ni approbation ni improbation.

R. UNIV. BIBLIOTHEEK LEIDEN

À LA MEMOIRE DE MES GRANDS-PARENTS

Pieusement je dédie ce modeste ouvrage

A MA GRAND-MERE

En témoignage de mon profond amour.

A MES PARENTS

En gage de toute mon affection et de ma profonde vénération.

A MON PRESIDENT DE THESE

MONSIEUR LE PROFESSEUR J. SABRAZES

Professeur d'Anatomie pathologique et Microscopie clinique,
Correspondant national de l'Académie de Médecine,
Médecin-chef du Service de contagieux à l'Hôpital d'isolement,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Instruction publique.

UNE ÉPIDÉMIE DE PESTE

A LOUDUN EN 1632

AVANT-PROPOS

Dans un de ses dialogues, Cicéron se demande d'où lui vient son attachement pour sa patrie; et, après avoir discuté avec son ami Atticus, il conclut : « Il y a un je ne sais quoi qui réjouit à la fois mon esprit et mon cœur et me fait préférer ce pays à tous les autres. »

Dès notre plus jeune âge, nous sentîmes vibrer dans notre cœur ce « je ne sais quoi » dont parle ce grand orateur et qui nous fit aimer notre Loudun natal, « endormi dans le regret de son passé. »

Ce culte de la petite patrie, de la maison familiale, des ancêtres et des souvenirs nous fut inculqué au foyer paternel; et notre mère, d'ancienne famille loudunaise, guidant nos premières promenades, sut évoquer à nos yeux, au pied des vieilles murailles, le glorieux passé de la ville déchue; et plus tard, quand sonna l'heure des études, cet amour du sol natal fut ravivé par les leçons de nos maîtres du collège, alors que nos yeux déchiffraient l'inscription de la façade :

Marmore quisquis in hoc oculos mentemque moraris, in patriam auctoris dic, rogo quantus amor !

(Toi qui arrête tes yeux et ta pensée sur ce marbre, proclame, je te prie, quel amour le fondateur de cet édifice témoigne à sa patrie.)

Ainsi, Loudun nous apparut non comme une froide cité, morne et silencieuse, sans vie, sans gaieté et sans joie, mais comme un vénérable ancêtre, la poitrine couverte de décorations, toujours prêt à conter une histoire nouvelle :

C'est le bon roi René qui loge ses officiers dans l'Hostellerie de la Grand'Cour, qui nous a vu naître... C'est Charles IX qui tire l'arbalète dans les fossés du château... C'est Guy Chauvet qui, non content d'être « un des plus grands avocats du Parlement de Paris », se montre encore un bienfaiteur de son pays. Il consacre 30.000 livres à l'organisation d'un collège pour les enfants pauvres : belle leçon pour abattre la superbe des laudateurs de notre époque... C'est le jeune roi Louis XIII faisant son entrée, le 5 août 1614, par la porte de Mirebeau, ornée, pour la circonstance, d'une levrette avec cette devise :

> En quelque état que je puisse estre
> Je suis la fidèle à mon maistre.

Souvenirs heureux..., mais parfois l'azur se couvre de nuages et, dans un ciel serein, vient gronder le tonnerre. Tel ce pénible feuillet de notre histoire, 1632, année terrible, année où la ville tout entière sera plongée dans la souffrance, ravagée par une épidémie de peste.

Enfant de Loudun, à la veille de réintégrer le logis familial pour y continuer la profession paternelle, nous avons désiré consacrer nos premiers écrits à cette triste page d'histoire locale : la peste de 1632. Simple page, simple fait signalé en passant par les historiographes, et qui soulève cependant bien des questions intéressantes; ne devions-nous pas jeter un regard en arrière et voir ce que fut la peste dans le temps et dans l'espace. Curiosité historique et anecdo-

tique ? Plus que cela : essai de suivre, étape par étape, la propagation du mal et le labeur de nos prédécesseurs pour l'étudier et le combattre.

Après ce rapide coup d'œil, il faut converger les regards vers ce petit coin de terre poitevine que cette peste allait tant éprouver; et pouvait-on parler de Loudun sans s'arrêter un peu à son passé, sans déployer ses armoiries au chef de France...

1632 ! date qui n'évoque pas seulement le fléau, mais un drame qui s'intrique intimement à lui. Rabelais n'a-t-il pas dit que Satan s'était réservé quatre métairies : Châtellerault, Chinon, Domfront et surtout Loudun ? Eh oui ! Loudun fut l'un de ses domaines et ses diables sont à jamais célèbres. Nous nous attarderons sur cette ténébreuse affaire, non parce qu'elle est une triste illustration de la ville, mais parce qu'elle coïncide étrangement avec la peste qui retient notre attention. Il importe de savoir ce que fut cette « diablerie » et quel rapport elle eut avec l'épidémie.

1632 ! Début du XVII[e] siècle, de ce siècle, où, Louis XIV régnant, la France devait s'imposer au monde entier, mais aussi où la médecine serait bafouée et ridiculisée par le plus grand comique de tous les temps. On ne peut alors ne pas penser aux pauvres Loudunais qui souffraient plus de leurs médecins que de leurs maladies. Seront-ils assassinés méthodiquement par ces messieurs aux bonnets pointus et aux pompeuses citations ? Une inquiétude aussi justifiée retiendra tout particulièrement notre attention, non point que nous aurons à cœur de reproduire telle ou telle prescription thérapeutique, mais plutôt de suivre l'idée qui inspira le praticien dans sa conduite, au lit du malade, et d'exposer ce que firent les pouvoirs publics pour porter aide et assistance à la population éprouvée.

Pour réaliser ce travail, nous fûmes grandement aidé par le distingué historiographe loudunais, M. Louis Charbonneau-Lassay, qui nous prodigua les ressources de son érudition

sûre et avertie. Qu'il nous permette de lui offrir l'assurance de notre gratitude.

Nous devons particulièrement remercier M. le Professeur Sabrazès. Nous comprenons le grand honneur qu'il nous fait en acceptant de présider cette thèse inaugurale; qu'il daigne agréer l'expression de notre déférente et respectueuse admiration et notre profonde reconnaissance.

PREMIÈRE PARTIE

LE FLÉAU

Verum etiam, invisos si quis temptarat amictus,
Ardentes papulae atque immundus olentia sudor
Membra sequebatur.

(VIRGILE.)

HISTORIQUE DE LA PESTE

Selon Moïse, deux mille ans avant notre ère, l'Egypte aurait été ravagée par la peste. Cependant, Pariset, dans son mémoire, lu à l'Académie royale de médecine de Paris, en 1831, ne pense pas que cette épidémie fut grave : « Elle aurait laissé dans la mémoire des impressions profondes et ineffaçables » (p. 270), puis, examinant les signes de cette affection, il n'y « découvre que les traits du typhus »[1]. C'est du reste l'avis de Henry : « La mortalité qui frappa les Hébreux, sous David, celle qui détruisit l'armée de Sennachérib, ne paraissait être que du typhus »[2], opinion à laquelle se rallie Ebeid Moussa[3].

Berose et Clot Bey s'élèvent contre cette assertion et pensent que ces épidémies étaient bien de la peste : « La peste a de tout temps existé. »[4]. Hérodote donne une précision intéressante : les Egyptiens représentent toujours le dieu Phtah avec un rat à la main, et ce serait lui qui, selon cet auteur, aurait décimé l'armée assyrienne. Les Egpytiens auraient donc reconnu la relation qui existe entre la peste et le rat.

Selon Sophocle, au XIV^e^ siècle avant Jésus-Christ, les dieux, irrités des crimes d'Œdipe, pour punir les Thébains, les

(1) Pariset, Mémoire sur les causes de la peste et les moyens de la détruire, *Annales d'hygiène*, 1837, p. 243-313.

(2) Henry, *L'Egypte pharaonique ou histoire des institutions des Egyptiens sous leurs rois nationaux*, Paris, 1846, 2 vol., t. II, p. 118.

(3) Ebeid Moussa, *L'hygiène dans l'Egypte pharaonique*, thèse Bordeaux, 1934, p. 47.

(4) Clot. Bey, *La peste d'Egypte*, p. 7.

frappent d'une peste qui ne cesse que lorsque le berger, sauveur d'Œdipe, « révèle » la vérité, sur l'ordre de Tirésias[5].

Ovide, dans ses *Métamorphoses*[6], conte que, sous le règne d'Eaque, l'île d'Egine fut ravagée par la peste : c'était une vengeance des dieux. La mythologie hellénique contient, à ce sujet, une jolie légende : Eaque, aïeul d'Achille, était fils de Jupiter et d'une nymphe éponyme de cette île. La peste ravage l'île à tel point qu'Eaque se trouve seul; afin de le délivrer de cette vie solitaire, Zeus change en hommes toutes les fourmis qui se trouvaient sur un chêne sacré : ainsi naquit une nombreuse population dont les membres, du fait de cette origine, reçurent le nom de Myrmidons.

Un jeune habitant de Patras, Mélonippe, avait abusé un jour de Cométho, prêtresse de Diane, sur l'autel même de cette déesse, déesse qui avait si curieusement aidé sa mère Latone à la naissance de son frère jumeau, Apollon; elle en avait, du reste, gardé un souvenir affreux. Aussi fut-elle doublement courroucée contre Mélonippe qui avait à la fois souillé et son temple et cette jeune fille; sa colère ne connut plus de frein et elle répandit dans Patras une peste très meurtrière. Pour la calmer, les habitants égorgèrent les deux amants sur les marches mêmes du temple; ce sacrifice fut insuffisant, et ils décidèrent que chaque année le plus beau couple de la ville subirait le même supplice : ce fut une prime à la laideur, et la peste cessa.

Pendant le siège de Troie (1194-1184 av. J.-C.), Agamemnon, le roi des rois, enlève la belle Chryséis, fille de Chrysès, prêtre d'Apollon Smynthes, qui était le dieu des rats[7], ce dieu, sensible aux pleurs de son prêtre, et désirant défendre la ville de Priam, envoie la peste aux Grecs, campés autour de la ville, et les décime pendant dix ans. Chaque jour, de nombreux guerriers disparaissent et l'armée est menacée d'une destruction totale et sans gloire. Mais le

(5) Cf. également, Sénèque, Œdipe : V. 55 et 65; V. 1057.
(6) Liv. 7, chap. 7.
(7) Castiglioni, *Histoire de la médecine*, p. 70.

devin Calchas dit que la peste disparaîtrait si Chryséis était rendue à son père avec une indemnité considérable. Agamemnon y consent et la peste disparaît.

La bible (1116 av. J.-C., liv. Ier de Samuel, chap. v, verset 6e, et chap. vi, verset 5e) nous donne également un document relatant l'intervention du rat dans l'apparition de la maladie. Pendant la guerre des Philistins contre les Israélites, « la main de Jéhovah s'appesantit sur les Azotiens; il les frappa de tumeurs à Azot et dans son territoire ». Et la Vulgate ajoute : « Et les villages et les champs, dans ce pays, fourmillèrent de rats qui naquirent tout d'un coup, et une grande mortalité amena la confusion dans la ville. » Ces mots manquent du reste dans la plupart des anciens manuscrits de la Vulgate.

Denys d'Halicarnasse décrit l'épidémie qui sévit à Rome en 461 avant Jésus-Christ, « sous le consulat de Lucius Aebutius et de Publius Servilius Priscus, les Romains furent affligés d'une maladie pestilentielle plus terrible que toutes celles qu'on avait vues jusqu'alors » (8). La mortalité fut considérable, frappant autant les esclaves que les pères conscrits : le Sénat perdit un quart de ses membres.

Au siècle de Périclès, « siècle au nombre des quatre qui comptent seuls dans l'histoire du monde » (9), alors qu'Athènes était à l'apogée de sa splendeur, sa population est ravagée pendant quatre longues années (430-426), par une épidémie. Elle fut causée, selon Diodore de Sicile (10) par les grandes pluies qui tombèrent pendant l'hiver précédent (431-430), la mauvaise nourriture; « les fruits étaient entièrement gâtés par l'humidité et de mauvaise qualité » et enfin par la grande chaleur, non tempérée par les vents étésiens, « le corps de l'homme n'étant rafraîchi par aucun vent, contracta les germes de décomposition ». Périclès en mourut (429).

---

(8) *Antiquités romaines*, trad. Bellanger, t. V, p. 439.
(9) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. Ier.
(10) Bibliothèque historique XII, 58, Ferdinand Hoefer, 1865.

L'épidémie fut également décrite par Thucydide (liv. II, chap. XLVII à LIV) et par Lucrèce (*De natura rerum*, liv. VI, vers 1137-1281). On accuse du reste souvent ce dernier d'avoir copié Thucydide.

Plutarque dit qu'Aéron, médecin athénien, chassait le mal en faisant brûler, selon l'usage cher aux Egyptiens, des bois résineux comme le pin, le cyprès, le genévrier.

Aétius, médecin du v[e] siècle, dans son *Tetrabilos*, parle de ce fléau et rapporte qu'un savant Asclépiade, se trouvait alors à la cour d'Artaxerxès, roi des Perses. Il se rendit à Athènes et y demeura pendant toute la durée de la maladie. Il fit allumer de grands feux dans les rues en même temps qu'il y faisait suspendre des fleurs odorantes. Littré pense que ce récit n'est qu'une simple légende et regrette qu'Hippocrate « n'ait rien écrit sur la grande épidémie dont il fut le spectateur » (11). Mais Hippocrate était-il bien à Athènes ? Le Docteur Cabanès (12) pense que oui, ainsi qu'Anglada. Thucydide n'en parle pas et le Docteur Bedeau (13) dit qu'il se trouvait alors à Cos, son séjour à Athènes ne datant que de 427.

Cette épidémie fut grave : apparaissant d'abord dans l'île de Lemnos, elle gagna vite le Pirée et se propagea dans la ville basse, puis dans la ville haute, ruinant ainsi les Athéniens, « et dans leur ville et dans leur flotte » (Thucydide, II, 57), puis gagna Potidée, ville de Chalcidique, à 220 kilomètres d'Athènes. Selon Diodore de Sicile, elle aurait fait 4.400 victimes dans l'armée, « sans compter plus de 10.000 habitants, libres et esclaves » (liv. XII, 58). L'armée d'Athènes ayant à cette époque 29.000 hoplites et 1.200 cavaliers, la maladie lui enleva le septième de ses effectifs. Littré cite 80.000 décès pour une population globale de 400.000 âmes. Ce chiffre semble élevé, et ceux de Diodore et Thucydide forment une statistique beaucoup moins contes-

(11) Littré, *Œuvres d'Hippocrate*, t. I, p. 122.
(12) Docteur Cabanès, *Remèdes d'autrefois*, Maloine, 1913, p. 203.
(13) Docteur Pierre Bedeau, *La peste d'Athènes*, p. 43.

table. Il est vrai que Thucydide donne un chiffre légèrement plus élevé : « 4.400 hoplites inscrits sur les rôles et 300 cavaliers; parmi le peuple, le nombre fut incalculable. » (Thucydide, III, 87).

Quelle était la nature de cette affection connue sous le nom de peste d'Athènes ? De nombreux avis furent émis : Littré [14] pense qu'il s'agit d'une affection qui n'existe plus de nos jours : c'est aussi l'avis d'Anglada [15], qui propose de l'appeler : « La maladie antique. » Fleury [16] la considère comme « une maladie ayant son entité propre, mais qui est éteinte ». Ainsi pensent : Brandéis (1845), Mauriac (thèse Paris, 1872), Clon Stephanos (1884), Emile Rebonis (1888). Collier [17] croit que c'était une scarlatine compliquée d'angine maligne.

Pour Lefèvre Douvillé [18], ce devait être une méningite cérébro-spinale épidémique. Dalmas (1844) pense au typhus; Julien Rosenbaum (1847), à la syphilis; Willan (1821), Henriguez et Gutmann (1926), à la variole; et enfin Schoenke (1821), Osann (1833), à la peste vraie; tout dernièrement, le docteur Bedeau, interprétant les textes de Thucydide, en fait de la dengue compliquée d'érysipèle.

Sous les murs de Syracuse, l'armée carthaginoise est décimée par la peste (212 av. J.-C.) [19].

Au début de l'ère chrétienne, la Lydie est dévastée par une peste à bubons; elle est décrite par Rufus d'Ephèse, médecin du règne de Trajan, dans un passage conservé dans les œuvres d'Oribase [20], médecin de l'empereur Julien. Dioscoride et Posidinius en font également mention.

---

(14) Littré, Des grandes épidémies, *Revue des Deux Mondes*, 15 janv. 1836.

(15) Anglada, *Etude sur les maladies éteintes et sur les maladies nouvelles*, 1869.

(16) Maurice Fleury, *La peste d'Athènes. Essai de critique historique et médicale*, thèse Paris, 1920-1921.

(17) Collier, *The history of the plague of Athènes*, 1857.

(18) Lefèvre Douvillé, *Essais médico-littéraires sur les anciens*, thèse Paris, 1858, p. 48.

(19) Diodore de Sicile, chap. 71, éd. Didot, p. 596, t. I.

(20) Oribase, t. III, p. 607, éd. Bussematier et Daremberg, 1858.

Suétone [21] et Tacite [22] décrivent une épidémie qui ne dure qu'une saison, mais fait périr 30.000 Romains : (automne de l'année 66 de notre ère). C'est alors qu'Andromaque, médecin de Néron, prépare, d'après l'électuaire de Mithridate, la fameuse Thériaque.

Sous le règne de Marc-Aurèle (161-180) éclate une grave épidémie, connue sous le nom de « peste antonine ». « Tanta autem pestilentia fuit ut vehiculis cadavera sint exportata sarracisque », dit Julius Capitolius [23], qui en fait, du reste, une description fort détaillée.

Galien [24] en parle également, mais ses dires ont moins de poids : effrayé, il s'était réfugié à Pergame...

Quelques années plus tard, sous le règne de Commode (180-192), une nouvelle épidémie ravage Rome : « Une peste si terrible qu'en un seul jour 2.000 personnes succombèrent. » [25].

Un demi-siècle plus tard, saint Cyprien décrit une peste qui sévit sous le règne de Gallus.

Selon Trebellius Palion, en 306, 5.000 personnes mouraient chaque jour de la peste, tant à Rome qu'en Grèce. Eusèbe Pamphile confirme ces dires [26].

Strabon raconte qu'un très grand nombre de rats paraissent au moment de l'épidémie et que les autorités romaines offrent des primes aux destructeurs de ces animaux nuisibles.

En 527 éclate la « peste de Justinien » qui ravage le monde, faisant des millions de victimes. A Constantinople, en un seul jour, il y aurait eu 10.000 décès, selon Procope, et à Byzance, où elle ne dure que quelques mois, elle faisait 5.000 et 10.000 victimes par jour. Agathias la nomme « fièvre

(21) Suétone, *Les douze Césars. Néron*, chap. XXXIX.

(22) Tacite, *Annales*, liv. XVI, 13.

(23) Julius Capitolius, *Historiae Romanae scriptores latini veteres*, t. II, p. 839, éd. 1603.

(24) *Galeni opera*, t. XII, p. 191.

(25) *Georgii Cedreni Compendium historiarium*. Patrologie grecque de Migne, t. LXII, collection 245.

(26) *Eusebii Pamphili ecclesiastica historia*. Patrologie grecque de Migne, t. XX, liv. VI, chap. 22, p. 686.

à bubons » : elle conduit tous les malades à la mort. D'après ces récits, ceux d'Evagre [27] et de Grégoire de Tours, il semble bien que cette épidémie soit de la peste bubonique : « Des boutons, des ampoules se formaient sur le corps..., et l'on mourait le deuxième ou le troisième jour. » [28].

Et la peste continue ses ravages : en 540, la population parisienne est décimée [29]; en 564, la Lombardie et l'Etat de Gênes sont le théâtre de ses fureurs; de là, elle couvre le reste de l'Italie et gagne la France : en 571, elle ravage l'Auvergne; en 582, la Touraine; en 589, elle sévit à Marseille, apportée par un navire venu d'Espagne [30]; en 590, elle ravage le Languedoc et tout le Vivarais [31]; la même année, la quinzième du règne de Childebert, elle reparaît en Italie : on accuse les inondations du Tibre; Grégoire l'appelle : « Clades inguinaria », parce que les bubons se formaient plus particulièrement aux aines. Elle sévit encore en Orient sous le règne de Phocas (602), et en 690 sous le règne de Léonce. En 717, à Constantinople et dans quelques provinces voisines, elle fait 100.000 victimes [32].

Des tremblements de terre précèdent celle qui parut sous Léon l'Isaurien et se prolonge sous le règne de Constantin Copronyme, qui en mourut le 14 septembre 775. Elle dure près de quarante ans, ravageant la Calabre, la Sicile, la Grèce et Constantinople.

L'Aquitaine est atteinte en 814 et, en 937, la peste gagne toute la France, nous dit Frari.

En 994, selon la chronique de saint Martial, de Limoges, l'Aquitaine est dévastée de nouveau par une maladie que l'on appelle : « Feu sacré. » Et bientôt « toute la France est affligée de cette terrible peste » (1089).

---

(27) *Evagrii historiae ecclesiasticae*, lib. IV, cap. 28 (maxima bibliotheca veterum patrum), t. XI, p. 1002.

(28) Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, chap. v.

(29) Cf. Littré, *Médecine et médecins; les grandes épidémies*, p. 5.

(30) Grégoire de Tours, *op. cit.*, cap. 9.

(31) *Histoire générale du Languedoc*, éd. Privat, t. I.

(32) Papon, *De la peste*, p. 265.

Les chroniques de Pierre Coral, de Vincent de Beauvais, de Géraud de Frachet, de Guillaume de Manges, nous montrent le Poitou, le Limousin, l'Aquitaine, ravagés par la famine et la peste (1234). Neuf ans plus tard (1243), celle-ci frappe l'armée de saint Louis aux environs de Blaye, alors qu'il poursuivait Henry III, roi d'Angleterre, son beau-frère, ce qui l'oblige à suspendre les hostilités.

En 1250, après la bataille de Manssourah, elle décime l'armée de saint Louis, qui lui-même succombe (1270). Les survivants reviennent en France et propagent le mal.

En 1310, Toulouse souffre de la famine et la peste fait de grands ravages. Guillaume Bardin, dans son *Historia chronologica parlamentarum patriae occitanae*, dit qu'elle fit 8.000 victimes.

Enfin, en 1348, le monde entier est désolé par la « peste noire ». Que faut-il entendre par « peste noire » ? Ce terme n'est que la traduction de *pestis atra*; or, en latin, de même qu'au XIV^e^ siècle, *atra* n'est jamais prise qu'au figuré, et l'on doit traduire : peste terrible. Elle est souvent appelée du reste : mort noire, *pestis atrocissima*, *inguinalgia*, grande peste, mort dense, mortalité.

Venant de la Chine, elle traverse la Tartarie et les plateaux de l'Iran, gagne la Mésopotamie, la Syrie et la mer d'Azov; puis, du Volga, elle atteint Constantinople pour envahir ensuite la Grèce, l'Italie, la Sicile, la France, l'Espagne, l'Angleterre, la Norvège, la Suisse, l'Autriche, la Russie et l'Ecosse : c'est le plus redoutable coup de mort par contagion que mentionne l'histoire des épidémies. « La tierce partie dou monde morut », dit Frossard. La chronique des pères Carmes de Reims dit qu'en neuf mois il y eut 80.000 décès à Paris, et le Docteur Michon donne une terrifiante statistique; il y aurait eu : à Naples, 100.000 victimes; à Genève, 40.000; à Marseille, 16.000; à Avignon, 30.000; à Lyon, 45.000; à Londres, 50.000; à Narbonne, 40.000; en Europe, 25 millions; en Asie, 23 millions; dans le monde entier, 74 millions. Bourges et le Docteur Drivon confirment

ces chiffres, et Boccace écrit, dans son *Décaméron* : « On déjeunait le matin avec ses parents et ses amis; on soupait le soir avec ses ancêtres dans l'autre monde. »

Philippe de Valois demande alors à la Faculté de médecine de Paris de faire un travail sur cette maladie, ouvrage qui prend le nom de *Consultation sur l'épidémie, faite par le Collège de la Faculté de médecine de Paris* : c'est le plus ancien acte de la Faculté. En 1425, Olivier Les Hayes traduit cette consultation par un poème en vers de huit syllabes très diffus et prolixe (3.800 vers), dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque du Palais des arts de Lyon.

Cette affection, indubitablement fort grave, était-elle bien la peste ? Elle se caractérise par des bubons, des charbons, *papulae nigrae*, un état infectieux : fièvre, sueurs, frissons et vomissements. Anglada, de Montpellier, en fait une maladie autonome sans analogue dans le passé, et Littré (33) pense que c'était une affection thoracique spéciale. Mais le texte de Guy de Chauliac semble décisif : la *pestis nigra* était bien la peste : « Et habuit duos modos. Primus fuit per duos menses cum febre continua et sputo sanguinis. Et isti morebiantur intra tres dies. Secundus fuit per residuum temporis cum febre etiam continua et apostematibus et anthracibus in exterioribus, potissime in axillis et inguinibus. » (34). C'est bien la caractéristique de la peste.

La peste sévira désormais à l'état endémique par toute la France : elle est signalée à Toulouse en 1425, 1450, 1455 et 1463, cette dernière épidémie étant particulièrement forte (35), ainsi que celle de 1495 (36). Elle ravage également l'Espagne (37) pendant quinze ans (1415-1430), puis le Portugal (1436), faisant mourir le roi Edouard (9 sept. 1438), pourtant réfugié dans un monastère.

Pendant tout le xv^e^ siècle, Angers est décimé; les malades

(33) Littré, *op. cit.*, p. 15.
(34) Guy de Chauliac, *Magna chirurgica*, 1585, p. 104.
(35) Lafaille, *Annales de la ville de Toulouse*, 1687.
(36) D'Aldiguier, *Histoire de Toulouse.*
(37) Valériolle, *Septième livre des épidémies*, 1re partie.

meurent à l'abandon dans les rues; l'hôpital, fondé en 1175, restant fermé, le roi René le fait rouvrir et nomme un médecin attitré (1448).

A Bordeaux, une épidémie éclate en 1411, enlevant 12.000 personnes, nous dit Péry; en 1473, par suite d'un retour du mal, le Parlement doit se transporter à Libourne et, pour la même raison, à Bergerac en 1495.

A Paris, l'épidémie fait en deux mois 40.000 victimes (38); l'Italie n'est pas épargnée : Rome est d'abord frappée en 1476, puis Florence en 1478; enfin, en 1484, Milan, où, selon Corio, il y aurait eu 137.000 victimes.

Mais, cette fois encore, pareille affection est-elle bien la peste ? Sans aucun doute : oui. Elle est décrite par plusieurs auteurs, et ce qu'ils en disent permet de la considérer comme peste bubonique. Léonicenus, entre autres, écrit, en 1497, dans son *Traité des maladies vénériennes*, qu'il existe plusieurs bubons : les uns causés par la peste, les autres de « cause primitive » (39).

Au siècle suivant, la pendémie pestilentielle ne présente aucune rémission : le Poitou est particulièrement frappé : « La peste, en 1563, 1583 et 1597, déchaînait ses ravages, si terribles, qu'en dépit de la peur des gens de guerre, les habitants des villes où le fléau sévissait s'enfuyaient aux champs » (40), nous dit Boissonnade.

L'Anjou n'est pas davantage préservé : François Ier, qui y séjourne, doit quitter le pays (1519), et Rabelais, qui habite à La Baumette, couvent des Cordeliers, situé sur la Maine, à quelques kilomètres d'Angers, fait allusion à cette peste au cinquième chapitre du second livre de Pantagruel : « C'est à Angers qu'en son jeune eage Pantagruel vint à trois pas et un sault, où il se trouvoylt fort bien et y eut demeuré quelque espace, n'eust été que la peste l'en chassa. » Pendant

---

(38) Chicoyneau, *Traité de la peste*, 1744, t. I, p. 23.

(39) Docteur Jacques Déjean, *Le traitement du bubon chancrelleux par la vaccination spécifique*, thèse Bordeaux, 1931, p. 29.

(40) Prosper Boissonnade, *Histoire du Poitou*, Boivin, éd. 1926, p. 215.

les guerres de religion, les tribunaux fuient le danger et vont se réfugier à Villevêque, à 16 kilomètres d'Angers (1562). Vingt et un ans plus tard (15 juill. 1583), le mal reparaît encore : les magistrats de la prévôté fuient la ville, et l'Hôtel-Dieu ne peut contenir tous les malades.

A la même époque (1582), Nantes est ravagé et la Touraine a beaucoup à souffrir, Chaumont en particulier.

Le Midi de la France n'est point épargné : à Toulouse, après la « grande peste » de 1502, on doit construire un hôpital à Saint-Cyprien; achevé en 1508, cet établissement reçoit le nom d'Hôpital Saint-Sébastien. En 1529, il abrite 800 malades; enfin, en 1557, Noquier, dans son histoire de Toulouse, raconte l'épidémie dont il fut témoin.

Bordeaux, qui « eut le malheureux privilège d'avoir, pour ainsi dire, la peste à l'état endémique pendant trois siècles »[41], est cruellement frappé en 1545, et surtout en 1585; la ville compte alors 40.000 habitants; selon Dom Devienne, 14.000 périrent; c'est de cette époque que date le fameux refus de Montaigne de venir en ville[42]. M. Detcheverry, dans son *Histoire des juifs de Bordeaux*, reproduit une lettre trouvée dans les Archives de la ville, lettre où Montaigne dit : « Je m'approcherai mercredi le plus près de vous que je pourrai, est à Feuillas, si le mal n'y est arrivé. » (Lettre aux jurés de Bordeaux écrite de Libourne le 30 juillet 1585.) Ainsi Montaigne n'a pas fui la ville, comme on le lui reproche souvent; il était absent, mais il semble qu'il aurait dû revenir, et qu'il fit ainsi preuve de manque de courage. C'est une erreur : son mandat de maire expirait le 31 juillet; or, la veille, à Libourne, il rencontre son successeur, le maréchal de Matignon; il le met au courant de la situation : toutes les mesures de salubrité publique sont prises depuis le 17 juin 1585, et la police de la ville parfaitement faite par les six jurats. Il vient donc jusqu'aux portes de la ville pour

(41) Péry, *Les épidémies de Bordeaux*, p. 43, 1867.

(42) Docteur Durodié (de Bordeaux), Montaigne avant la peste de Bordeaux, *Chronique médicale*, 1924, p. 137.

compléter ses instructions, mais ne se soumet pas au protocole de sa cession de charge. « Pourquoi braver, héroïquement, certes, mais inutilement, pour satisfaire aux rites d'une cérémonie officielle, un danger aussi périlleux ! » (43). Montaigne n'avait que faire à Bordeaux, alors qu'il était retenu auprès de sa famille, et son attitude n'a rien de critiquable.

En ce même xvi^e^ siècle, Marseille et la Provence sont frappées par la peste : en 1502, elle règne à Aix; en 1504, à Marseille; en 1525, elle gagne le Milanais, faisant mourir le tiers des habitants; en 1529, Rome et Naples voient leur population presque anéantie : « les neuf dixièmes des habitants périrent », dit Bugatti.

L'Est de la France est atteint à son tour : « La peste ne cessait de ravager les Pays-Bas et le Luxembourg, à la suite des guerres où les armées de Charles-Quint et de François I^er^ avaient combattu », nous dit Cabanès.

Les nombreux ouvrages parus au cours de ce xvi^e^ siècle montrent l'activité des médecins d'alors pour étudier cette affection et la soigner. Le Docteur Mollet (44) dit que « le nom de peste était un euphémisme qui englobait, dans sa compréhension, la peste proprement dite et les maladies vénériennes ». Nous ne pensons pas pouvoir suivre le Docteur Mollet; certes, il pouvait y avoir parfois une certaine confusion, mais le fait de soigner, dans un même service, comme à l'Hôpital Saint-Nicolas, à Metz, en 1547, « les pauvres malades », c'est-à-dire les pestiférés, les lépreux et les syphilitiques, ne veut pas dire qu'on ne faisait aucune différence entre ces trois affections. En 1514, Jean de Vigo différencie le bubon pesteux du bubon chancrelleux; Nicolas Massa décrit ce dernier : il en fait, du reste, un accident syphilitique. Enfin, Ambroise Paré, dans ses *Œuvres complètes* (1575), au XVI^e^ livre décrit les « bubons ou poulains vénériens » dont

---

(43) Jean Sabrazès, *Les propos aigres-doux de Guez de Balzac sur Montaigne*, Bordeaux, Imprimerie Destout, 1933, p. 13. — Paru aussi in *Gazette hebdomadaire des sciences médicales de Bordeaux*, n° 37, 10 sept. 1933.

(44) Docteur Mollet, *Rabelais clinicien*, thèse Paris, 1904, p. 44.

il explique la genèse : « Quelquefois le virus vérollique se communique au foye, et, si la vertu expultrice est la plus forte, le rejette aux aines. » Il ne les confond pas avec les bubons pesteux qu'il décrit dans son *Traité de la peste* (1580). L'auteur souligne les principaux caractères : fièvre, « une extrême chaleur et ardeur merveilleuse au dedans » (p. 63); prostration, « sont tant endormiz qu'on ne les peut éveiller » (p. 64); tuméfaction douloureuse des ganglions.

Il décrit aussi la période d'incubation pendant laquelle il faut faire le diagnostic; après, il est trop tard. Il avait vu également l'atteinte cardiaque : « Le cœur auquel gist la vie est principalement assailly », le pouls est rapide, la nuit surtout. « La langue est aride et seiche » (p. 63), puis elle devient brunâtre, les vomissements sont fréquents; quelquefois, simples nausées : « apetit de vomir », mais aussi souvent ils sont considérables : « Jettants une cholère jaulne, et aucunefois verde ou noire correspondante aux selles en variété de matière et couleur. » (p. 62.) Le malade souffre d'une diarrhée bilieuse et malodorante : « Il jette par le siège une matière fort fetide, liquide, subtile, gluante. » (p. 65.) Le facies est pâle, livide, les yeux sont injectés de sang, « ardents, estincelants, rouges et comme pleins de sang » (p. 63); les urines sont rares et hautes en couleur : tel tableau semble bien être celui de la peste bubonique [45].

Au début du XVII[e] siècle, la peste sévit dans toute la France; et les relations en sont si nombreuses que nous nous contenterons d'en citer seulement quelques-unes : le P. Gabriel de Saint-Nazaire, dans son *Recueil chronologique des choses qui concernent la fondation et le progrez de la province des Capucins d'Aquitaine et de Tolose* (1694) [46], décrit la peste qui ravage la ville de Toulouse en 1628. Jamais on ne vit plus terrible épidémie : les églises sont fermées, toute la popula-

(45) Netter, *Presse médicale*, 20 août et 2 sept. 1900.
(46) Archives départementales, fonds A, fonds des Capucins, n° 7.

tion, les membres du Parlement, les religieux, fuient la ville, allant au hasard dans les champs, véritable troupeau humain, harassé de fatigue et de faim.

En 1627, la peste sévit en Lorraine; en 1629, en Bourgogne; en 1630, à Montpellier; en 1631, à Paris; en 1632, à Troyes; en 1635, à Langres; en 1636, en Touraine, et particulièrement à Chaumont (47). Vers le milieu du siècle, elle semble décliner, du moins en France, car, en 1665, Londres est ravagé, l'Allemagne en 1660, l'Autriche et la Saxe en 1679.

Au XVIII^e^ siècle, la peste fait de moindres ravages; cependant, elle désole Marseille en 1720 et la Silésie en 1722; en 1723, le mal ayant complètement abandonné Bordeaux, le roi fait célébrer, le 26 février, un *Te Deum* solennel à la primatiale Saint-André et dans toutes les églises de la ville. La peste se localise en Egypte, en Syrie, en Arabie, où elle demeure encore à l'heure actuelle à l'état endémique, puis, en 1798, lors de l'expédition d'Egypte, les troupes françaises sont accablées devant Saint-Jean-d'Acre (48).

Au XIX^e^ siècle, les épidémies quittent la France; dans les provinces moldovalaques, les troupes russes sont décimées par la peste qui, ensuite, se développe à Odessa. De 1835 à 1845, la Syrie et l'Egypte sont ravagées (49); en 1863, on signale l'épidémie de Markin, en Perse; en 1867, le Docteur Tholoza décrit celle d'Hindieh, en Mésopotamie; en 1879, peste d'Astrakan (50); enfin, l'épidémie de Hong-Kong (51), de 1894, est étudiée par le Français Yersin et le Japonais Kitasato. Ils annoncent chacun la découverte d'un bacille, qui fut aussitôt appelé en Europe : le bacille de *Kitasato-Yersin*. Mais les bacilles ne sont pas identiques : celui de Yersin est immobile, ne coagule pas le lait, ne se colore pas par le

(47) P. Henry de Calais, *Histoire de la vie, mort et miracle du vénéré P. Honoré*, 1649.

(48) Cette peste fut décrite par Desgenelle; Cfr. *Chronique médicale*, 1913, p. 560.

(49) Rapport de Prus à l'Académie de médecine de Paris.

(50) Cfr. télégramme du général Loris Mélikoff, Astrakan, 7 mars 1879.

(51) *Presse médicale*, 20 avril 1901, n. 32.

Gram; alors que celui de Kitasato, mobile, coagule le lait, se colore par le Gram, trouble le bouillon. Enfin, on trouve le premier dans les ganglions lymphatiques; le second, dans le sang. Un praticien de la médecine navale japonaise, Tatsusaburo Yabé, publie dans les *Archives de médecine navale* une note d'après laquelle le bacille de Kitasato est une variété de pneumocoque qui se trouve chez les pestiférés : il ne pense pas que ce soit le bacille de la peste. Aoyama, qui, dans cette épidémie de Hong-Kong, était chargé de l'étude clinique et anatomo-clinique de l'affection, conclut, dans le rapport qu'il adresse au Gouvernement japonais, que le bacille de Yersin est spécifique, alors que celui de Kitasato est simplement un agent de septicémie; puis il découvre ce bacille dans les puces du rat : il se transmet donc de rat à rat, et de rat à l'homme. De toutes parts, dans le monde civilisé, on entreprend aussitôt une active campagne en vue de la destruction des rats.

Cependant, il restait à trouver un traitement préventif : nous le devons à Haffkine. En 1896, éclate à Bombay une grave épidémie qui sème la panique parmi les habitants : ils meurent, chaque semaine, par milliers. En 1897, Haffkine, étudiant l'épidémie qui continuait ses ravages, pense que la cause véritable du développement de la maladie devait être attribuée plus aux toxines qu'au microbe lui-même. Il crée un vaccin avec ces toxines et se l'inocule. Ce vaccin, bien mis au point, est utilisé, à titre préventif, avec un succès jamais démenti. Peu après, Roux et Yersin préparaient le sérum antipesteux.

Actuellement, la peste a un foyer permanent dans les hauts plateaux du centre de l'Asie, où pullulent des marmottes spéciales, les tarbaganes, qui en sont atteintes à l'état endémique. Pendant toute la saison froide, le corps de ces animaux conserve le bacille pesteux, qui y mène une vie ralentie; au printemps, le bacille se ranime et frappe de nouvelles générations. La tarbagane transmet le germe au rat, qui est, selon Le Dantec, « le commis voyageur » de

cette affection; il la porte au loin, sur les côtes, et l'embarque sur les bateaux : du rat, le bacille atteint l'homme, par l'intermédiaire de la puce, *Cheopis irritans* (52). Au point où elle va piquer l'homme se développe une phlyctène et un bubon dans la région lymphatique correspondante. La propagation se fait également par les poussières provenant des cadavres de rats pesteux ou des crachats de malades.

Ainsi s'expliquent les épidémies qui se manifestent encore de nos jours; en 1900, elle fait son apparition en Amérique; en Mandchourie, elle tue 42.000 personnes; au Maroc, 14.000. En 1920, il y a 100 décès à Paris : la Société des Nations exige alors son recensement obligatoire. Aux Indes (53), elle fait 37.854 décès en 1924, et à Madagascar, 1.754. En 1930, à Tunis (54), il y a une petite épidémie, qui cause la mort de 60 personnes; enfin, en 1931, on en signale 1 cas à Pauillac (Gironde).

Actuellement la lutte contre la peste consiste avant tout en mesures préventives : on isole le malade, on s'approche de lui muni d'un masque, on désinfecte soigneusement son linge et tous objets lui ayant servi; on évite la piqûre des puces en nettoyant les planchers au pétrole et au phénol, en portant des vêtements serrés aux chevilles, aux poignets et au cou, en s'induisant le corps d'iodoforme, d'huile, de poudre de pyrèthre; on chasse des habitations chats et chiens qui abritent souvent ces parasites; on lutte contre les rats par la sulfurisation, la chloropicrine; on peut les détruire

---

(52) Golov et A. Kniazevsky, Sur le rôle des ectoptaires (puces et tiques) du nid vide des spermophiles (*citellus pygmus*) dans l'épidémiologie de la peste, *Revue d'épidémiologie et de microbiologie de Saratov*, t. IX, n° 13, 1930, p. 62; Toullec, Les modes de transmission de la peste, *Marseille médical*, n° 6, 25 févr. 1931, p. 249. — R. Wassilieff, Les rougeurs et les puces de la Tunisie et leur rôle dans la propagation de la peste, *Archives de l'Institut Pasteur de Tunis*, n° 2, déc. 1932; — André Karsentry, *Les réservoirs de virus de la peste*, thèse Paris, 1924; — Noc, Du rôle des puces dans la prophylaxie de la puce, *Archives de parasitologie*, 1903, p. 300.)

(53) Graham, Documents statistiques sur la peste dans l'Inde britannique, *Bulletin de l'Office international d'hygiène publique*, 1930, p. 2099.

(54) Gobert, Le problème de la peste en Tunisie, *Annales d'hygiène publique industrielle et sociale*, nov. 1931, t. IX.

également, en leur faisant absorber du phosphore, de l'arsenic, de la strychnine, ou le virus de Danyoz, très efficace, qui provoque une fièvre typhoïde spéciale. Enfin, et surtout, on réalise l'immunisation individuelle : le sérum antipesteux est préparé en injectant au cheval des cultures tuées par la chaleur. Il donne une immunité rapide mais de courte durée. La vaccination est plus employée, et de nombreuses méthodes sont usitées : on utilise, aux Indes principalement, le vaccin de Haffkine; on développe les bacilles pendant huit semaines, sur bouillon de viande peptonisée de chèvre, puis on les chauffe un quart d'heure à 60 degrés et on les additionne de 1/2 p. 100 d'acide phénique. Terni et Bandi se sont servis d'exsudats chauffés : leur méthode, très utilisée au Brésil, a le gros avantage de créer une immunité rapide : quatre jours. L'Institut Pasteur prépare un vaccin de pseudo-tuberculosis, appelé vaccin antipesteux P. S. T. : on prend des cultures sur gélose de trois jours et on les dilue dans de l'eau salée physiologique (2 mmg. 5 de corps microbien par centimètre cube). La vaccination crée une immunité de plusieurs années, selon Haffkine; de six mois à un an, selon le Professeur Aubertin. Les résultats sont mauvais pour la peste pulmonaire, mais bons pour la peste bubonique : 70 p. 100 de succès (Aubertin).

Nous devons également signaler la technique de Nicole, qui consiste à pulvériser un vaccin dans les voies aériennes, et fut utilisée avec succès lors de l'épidémie de Tunis (1930).

Quant au traitement curateur, « il est le même que celui employé à titre préventif » (Aubertin). Dans sa conduite, quatre règles sont importantes :

1° Il faut agir précocement; les statistiques parlent éloquemment :

Statistique citée par le Professeur Aubertin dans son cours:

Le 1er jour, 12 p. 100 de morts;
Le 2e jour, 20 p. 100 de morts;
Le 3e jour, 36 p. 100 de morts;
Le 4e jour, 60 p. 100 de morts.

Statistique de Yersin :

Le 1er jour, 12 p. 100 de morts;
Le 2e jour, 50 p. 100 de morts;
Le 3e jour, 60 p. 100 de morts.

Statistique de Simond :

Le 1er jour, 20 p. 100 de morts;
Le 2e jour, 36 p. 100 de morts;
Le 3e jour, 66 p. 100 de morts.

2° Il faut agir par voie intraveineuse, qui est le seul moyen d'aller vite.

3° Il faut utiliser des doses massives : 100 et 150 cm³ de sérum dès le premier jour. Le lendemain, on associe des injections sous-cutanées.

4° Il faut prolonger le traitement jusqu'à la guérison. Quand il y a défervescence, on n'utilise que la voie sous-cutanée (80 ou 60 cm³), et on arrive ainsi à injecter 800 à 900 cm³ en huit jours. Pour éviter le choc, on dilue ce vaccin dans de l'eau physiologique.

Les résultats sont variables : on a pu faire tomber la mortalité à 7 p. 100, à 12,6 p. 100 (Castel), à 14,7 p. 100 (Calmette et Salimbeni). Dans certains cas, cette méthode est restée inefficace, en Mandchourie par exemple, au cours de l'épidémie de 1911, qui fit 50.000 victimes en trois mois. La cause ? Probablement une virulence particulièrement grande des germes et surtout une association microbienne.

Néanmoins, on peut dire que nous sommes bien armés et pour prévenir la peste et pour la guérir.

Cet aperçu historique permet d'identifier la peste bubonique, moins grave que la peste pneumonique, dont nous ne trouvons que peu d'indices dans les relations que nous venons de faire connaître. La mortalité se confondait, et la peste pulmonaire devait en être un facteur important; il est délicat de préciser son diagnostic, qui, même de nos jours, est difficile. Cependant, les masques que portaient les médecins semblent prouver qu'ils soupçonnaient la possibilité d'un contage par les voies aériennes.

LOUDUN EN 1632

« Voyez, je suis vieille, mais je suis belle; mes enfants pieux ont brodé sur ma robe des tours, des clochers, des pignons dentelés et des beffrois.
» Ils passent, mais je reste, je suis leur mémoire. »

(Anatole France.)

Le voyageur qui, parti de Poitiers, se dirige vers Angers ou Saumur, après avoir traversé Mirebeau en contournant les imposantes murailles de son vieux château, découvre en « plat païs », s'étageant sur une petite colline que domine un vieux clocher voisin d'une tour carrée, une modeste petite ville : c'est Loudun, l'antique « ville blanche aux longs guérets ».

Si le voyageur pénètre dans la cité, qu'il écarte ses regards des hideuses constructions d'un modernisme arrogant, des devantures aux teintes criardes, des édifices mutilés, hélas ! « plus par la main des hommes que par les injures du temps », pour contempler les vestiges d'un brillant passé : ici, les restes de la forteresse bâtie par Philippe-Auguste, la tour de la Lice, l'une des dix-sept tours d'enceinte du château, la tour carrée de Foulques Nerra, au peid de laquelle s'élevait, au xv[e] siècle, le palais des ducs d'Anjou, aux « fenestres et crozées » si délicates que Catherine de Médicis en fit reproduire quelques-unes au Louvre. C'est dans ce palais que les comtes d'Anjou, de Touraine et de Poitou rendaient foi et hommage au roi (1), ce qui explique le vieux dicton :

---

(1) Docteur Legué, *Urbain Grandier*, 1884, p. 153.

Fig. 1. — *Eglise Saint-Hilaire-du-Martray à Loudun.*
(Photographie de feu M. G. Maurin, grand-père de l'auteur.)

« Loudun, la souveraine chambre du roy. » Qu'il admire les murailles du château parmi lesquelles se voient quelques vestiges du castrum romain. Tout d'abord, les églises doivent attirer son attention : la collégiale Sainte-Croix, ancienne église Notre-Dame, hors le château, le plus bel édifice religieux, transformée maintenant en marché ! mais grandiose encore malgré sa déchéance et toute pleine des souvenirs d'Urbain Grandier; Saint-Pierre-du-Marché, au portail Renaissance encore majestueux malgré les mutilations subies pendant les guerres de religion; Saint-Hilaire-du-Martray, ancienne chapelle du couvent des Carmes et sa salle capitulaire où fut prononcée la condamnation du curé de Saint-Pierre; l'église des chevaliers de Saint-Jean-de-Malte, modestement enclavée dans d'autres constructions d'où émerge son clocher du XII^e^ siècle. Puis, errant par de petites rues, souvent étroites, tortueuses et mal pavées, il découvrira l'Hôpital Renaudot, ancien couvent de la Visitation, qui vécut les heures tragiques de la Révolution, seul survivant des nombreux couvents de jadis; la porte du Martray, unique spécimen des quatre principales portes de la ville. Des multiples immeubles, illustres par leur affectation ou leur architecture, il ne reste plus que quelques rares constructions : l'Echevinage, avec sa tour au toit de pierre, le vieux collège Guy Chauvet, l'ancien palais de justice où Urbain Grandier subit la « question », le Logis du Quartier, tout au souvenir des chevaliers de Malte, la Grand Cour, ancienne hostellerie du XV^e^ siècle, où Jeanne d'Arc aurait logé, puis, çà et là : une maison XV^e^ siècle avec élégante tourelle au toit d'ardoise, un pavillon Louis XIII, avec armoirie, de délicates lucarnes Renaissance, quelques portes ou autres vestiges du passé.

Mais Loudun demeure plus riche dans le domaine du souvenir que dans celui de la réalité : ses annales nous apprennent que, depuis sa fondation, qui remonte aux Romains, elle fut ravagée par les Aquitains, les bandes anglaises de Jean Chandos et les Huguenots. La forteresse, qui était

renommée pour être une des plus importantes du royaume, avec son donjon justement appelé « tour imprenable », ses tours, ses bastions, ses ponts-levis, offraient un asile sûr aux habitants. Pendant les guerres de religion, la ville est le théâtre de luttes fratricides : les Huguenots, victorieux, pillent jusqu'aux sanctuaires catholiques : « Les églises avoient toutes esté ruynées d'ornemens et les images d'icelles rompues et bruslées dès l'an 1562. » (2). Au lendemain de l'édit de Nantes, Henri IV nomme Boisguérin gouverneur de la ville, et c'est pour elle une ère de calme.

Au début du XVII[e] siècle, Loudun est une dès villes les plus importantes du Poitou : « Son chasteau, assis sur une motte de terre arrondie par la nature » (3), est une citadelle quasi imprenable, avec ses fossés larges et profonds, ses hautes murailles, ses dix-sept tours d'enceinte, son donjon, sa « haulte tour quarrée qui paraist de fort loing » (4).

Loudun n'est pas riche seulement de sa forteresse : elle abrite une population de 14.000 habitants, population active et travailleuse. Capitale du Loudunais, « pays sis aux confins des provinces d'Anjou, de Touraine et de Poitou, mais ne faisant partie d'aucune d'elles », elle possède un grenier à sel, une prévôté, une élection et un bailliage.

Dans son luxueux hôtel Renaissance, Scévole de Sainte-Marthe reçoit les esprits cultivés du pays : Théophraste Renaudot, Guillaume de Cerisay, Ismael Bouilliau, Louis Trincant, Urbain Grandier. Ce dernier, ancien élève des Jésuites de Bordeaux et l'un des plus brillants, s'était vu confier en 1617, à l'âge de 27 ans seulement, la cure de Saint-Pierre-du-Marché. Bel homme, instruit, causeur étincelant, habile prédicateur, plein de séduction, et n'abusant que trop de son pouvoir, il a bientôt attiré à lui toutes les pénitentes

---

(2) Manuscrit de la bibliothèque de Poitiers, *Recueil de Dom Fonteneau*, t. LXIV.

(3) Louis Trincant, *Abrégé des antiquitez et païs de Loudunoys*, 1626.

(4) Trincant, *Lettre à Duchesne*, Bibliothèque nationale, manuscrit 67.

au détriment des moines et des autres curés. En peu d'années, il a conquis l'esprit des hommes et le cœur des femmes. Mais ces succès et son caractère orgueilleux et processif lui attirent un grand nombre d'ennemis que nous retrouverons plus loin acharnés à sa perte, et parmi eux Louis Trincant, son ami d'alors.

Mais cette heureuse vie ne doit pas durer : en 1622, Louis XIII décide la démolition du château; Jean d'Armagnac, gouverneur de Loudun, peut obtenir un sursis. Mais, Richelieu, poursuivant son programme de lutte contre les Huguenots et gardant peut-être quelque rancune de l'affront que lui avait fait subir Grandier en l'église Sainte-Croix, décide de ruiner la cité protestante au profit d'une ville qu'il va créer : Richelieu. Après un simulacre d'attaque du château par les protestants, en 1628, le cardinal obtient du roi l'ordre de démolir la forteresse. Grandier, comprenant que le glas de sa chère cité allait sonner au bruit de la pioche des démolisseurs, porte tous ses efforts sur la défense du château : efforts qui devront le conduire au bûcher.

Le conseiller d'Etat Jean de Martin, baron de Laubardemont, une créature de Richelieu, arrive en novembre 1631 à Loudun pour assurer la destruction de la forteresse. Il doit se heurter à la résistance que lui oppose Urbain Grandier; celui-ci se croit tout-puissant : après avoir été condamné à la détention dans les prisons de l'évêché, sur l'ordre de Mgr de la Roche-Posay, évêque de Poitiers, n'a-t-il pas été absous par son ami, Mgr Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux ? Absolution qui lui permet de rentrer en triomphateur à Loudun, le 22 novembre 1631, « à cheval et la palme à la main ». Mais si son triomphe est complet, par contre la haine de ses ennemis ne fait que croître.

Avec l'aide de son ami d'Armagnac, il travaille activement, mais en vain, à la défense du château, puis, au cours de sa démolition, au maintien du donjon. Mais deux partis s'affrontent : les Cardinalistes et les d'Armagnacs; la victoire est pour les premiers, hommes serviles et hypocrites, men-

teurs et parfois cruels qui, coûte que coûte, veulent gagner les faveurs de Richelieu. Grâce à leur habile campagne et malgré la courageuse résistance du parti d'Armagnac, la forteresse de Philippe-Auguste disparaîtra pierre à pierre sous les coups des démolisseurs, ainsi que son donjon, cette tour maîtresse si digne de ce titre de « tour imprenable », puisqu'elle ne tomba jamais aux mains des ennemis.

Fig. 2. — *Armoiries primitives — donc les seules authentiques — de la ville de Loudun.*

(Bois gravé de M. Louis Charbonneau-Lassay.)

L'EPIDEMIE

Au début de l'année 1632, les querelles urbaines vont connaître une trêve; partisans de Grandier, Cardinalistes, Huguenots, riches bourgeois, artisans, pauvres hères, vont communier dans une souffrance identique, dans un même deuil : une épidémie de peste, d'une gravité exceptionnelle, va jeter un souffle de mort sur la ville.

Déjà, en 1350, 1482, 1510, 1516, 1531, 1563, 1597 et 1603 le fléau avait frappé Loudun, mais jamais la ville n'avait tant souffert.

Les premiers cas sont signalés au début de mai; le 7, le conseiller du roi, Guillaume de Cerisay, sieur de la Guérinière, voyant que « le danger de contagion augmente grandement en ladite ville » [1], réunit ses élus au palais pour prendre les premières mesures; le danger est tel que les députés, les élus et échevins de la ville « s'assembleront chaque jour », de 6 à 7 heures du matin, à l'hôtel de ville, pour prendre les mesures nécessaires. Au début du mois suivant, l'épidémie est telle qu'on doit arrêter les travaux de démolition du château. Dumoustier de Lafond [2] dit que ce retard, porté à l'exécution des ordres du Roi, était dû aux intrigues des protestants. Mais nous savons, par une lettre de Guillaume de Cerisay à Laubardemont, alors à Paris, que les travaux furent suspendus à cause de la peste; le 10 octobre, une lettre écrite de Fontainebleau par d'Armagnac à Urbain Grandier atteste

(1) Archives municipales, B. B. 30.

(2) François-Jacques Dumoustier de Lafond, *Essais historiques sur la ville de Loudun*, 1788.

que la démolition n'avait pas encore été reprise à cette date (3).

Vers la fin du mois suivant, l'épidémie semble moins grave; dès le 23 juin, « il ne paraît plus aucun mal de contagion en ladite ville ». Ce n'est qu'une trêve : au mois d'août, de nouveaux cas sont signalés; le 31, le « mal contagieux augmente de jour en jour, tant en la ville qu'aux faubourgs et hameaux dépendant de la paroisse de la ville ». C'est alors le plus fort de l'épidémie; elle ne durera que peu de temps, du reste; dans les premiers jours d'octobre, le danger semble écarté : il l'est définitivement au début de 1633.

Sa gravité fut extrême : 3.700 décès, tel est le funèbre bilan pour une population d'environ 14.000 habitants; et le fléau s'étend de la ville aux campagnes environnantes. Nous devons à Roger Drouault (4) la statistique des « morts de contagion » dans les différentes paroisses adjacentes à Loudun : à Beuxes, 5; à Chasseigne, 32; à Claunay, 10; à Joué, 3; à Rossay, 4; à Saint-Hilaire-des-Trois-Moutiers, 9; à Ceaux, 97; et le curé de cette paroisse écrivit en tête de sa liste : « En l'année 1632, est décédé dans le bourg et paroisse de Ceaux, de la contagion, le nombre qui s'ensuict et à commencer le dix-huitième jour de juillet quy fut le premier qui décédda au jour dabté ci-dessus. » Les 97 décès se répartissent ainsi : 7 en juillet, 16 en août, 33 en septembre, 33 en octobre et 8 en novembre. Il est curieux de noter qu'en 1918, lors de l'épidémie de grippe, très meurtrière en pays loudunais, la commune de Ceaux fut la première et la plus éprouvée : on y déplora 33 décès dans les 30 premiers jours.

---

(3) Arnaud Poirier, Documents sur l'histoire de Loudun, *Journal de Loudun*, 1er déc. 1843.

(4) Roger Drouault, *Recherches sur les établissements hospitaliers du Loudunais*, Loudun, Imprimerie Roiffé, 1897, p. 53.

LES CAUSES DU FLEAU

De toutes les causes, la principale est que la peste régnait dans la région depuis déjà plusieurs années. En 1625, Angers et ses environs en sont ravagés. « Les chiens et les loups viennent dévorer les cadavres qui sont à peine enterrés et l'on doit armer le Récollet du Sanitat pour empêcher ces animaux de dévaster le cimetière », nous dit le Docteur David. Il y eut, en tout, 6.000 malades : 4.000 périrent, dont 1.063 au Sanitat; pour combattre l'épidémie, qui se prolonge jusqu'en juillet 1627, on ne dépensa pas moins de 100.000 livres. En février 1631, la peste reparaît; on doit rouvir le Sanitat; en décembre, tout semble terminé, mais au début de 1632 on signale encore « quelques cas de contagion ».

Plus près de nous, à Poitiers, en novembre 1612, on signale quelques cas, principalement rue des Hautes-Treilles (1). En 1628, la peste fait de grands ravages et les chanoines de Sainte-Radegonde font réciter des oraisons à saint Sébastien et à saint Roch afin d'enrayer le mal (2).

En 1630, toute la ville est atteinte : l'année suivante, Poitiers subit la plus cruelle épidémie qu'elle eut jamais à supporter. Ce qui est fréquent, le mal présente son maximum d'acuité pendant la saison chaude pour décroître ensuite à l'automne. La famine l'augmente tant et si bien qu'au mois de mai, l'hôpital des pestiférés, à lui seul, abrite 400 malades. L'année suivante, Denis Vincent soigne également 400 malades à ce même hôpital (3) et, selon Jouyneau Desloges, qui se base sur un document qu'il possédait, il y aurait eu 10.000 vic-

(1) *Registre de la municipalité*, n° 68, p. 116.
(2) *Archives de la Vienne*, g. 1602.
(3) *Registre de la municipalité*, n° 82, p. 21.

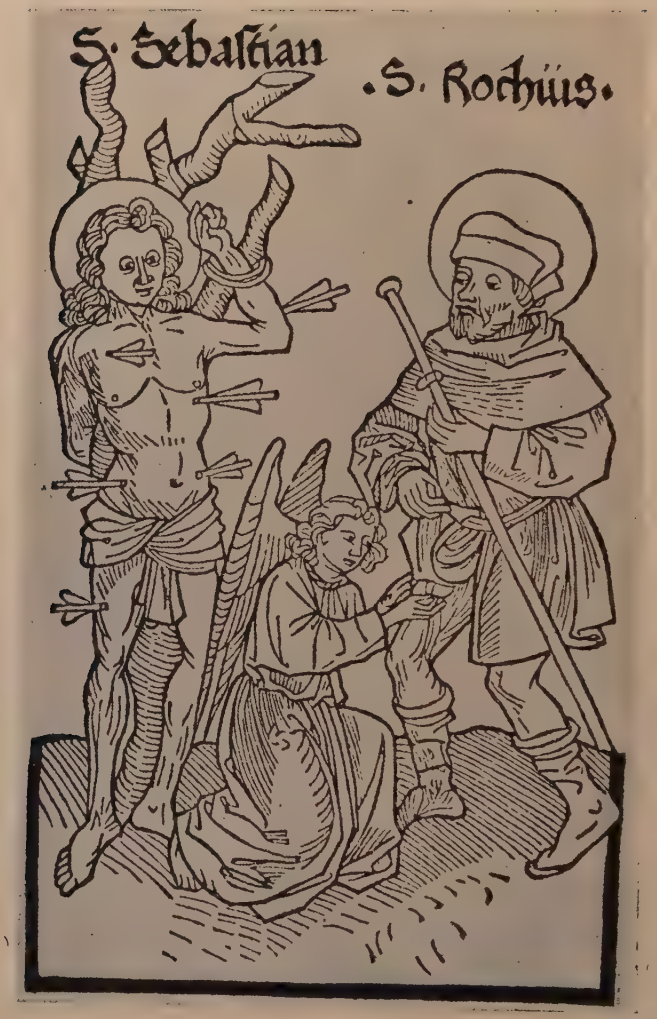

Fig. 3. — *Deux saints invoqués contre la peste : saint Sébastien et saint Roch.*

(Bois gravé du xv^e^ siècle, extrait d'*Æsculape*, janvier 1935.)

times, alors que la ville comptait à peine 20.000 habitants (4). On attribuait cette peste « à certaines trouppes de Caïmans, femmes impudiques et autres étrangers habituez pour la plus grande partie au bourg de Saint-Hilaire ».

Cette épidémie est telle que, sur la demande de M. de la Vrillière, le roi permet de lever une somme de 15.000 livres pour secourir les malades atteints de peste (5).

A Mirebeau, en 1631, une grave épidémie se déclare; à Claunay, le fléau frappe 12 personnes dans le seul mois d'octobre, et 25 dans l'année; à Chasseignes, 37 habitants meurent également « de contagion »; à Morton, 14, et à Saint-Hilaire-des-Trois-Moutiers, 33. Ainsi, le fléau se propage de proche en proche pour devenir général l'année suivante.

Châtellerault a tellement souffert des épidémies de peste que le roi donne 6.000 livres à la ville pour l'indemniser des frais causés par le fléau (6).

Quel fut le vecteur de cette épidémie ? La contagion se fit très vraisemblablement d'homme à homme par la puce; et les nombreux mendiants, qui venaient principalement du Bas-Poitou en passant par Poitiers et Mirebeau, propageaient le mal.

Pourtant, des mesures étaient prises pour restreindre et localiser le fléau : à Poitiers, « on cadenait » les logements des pestiférés; il y avait même, à cet effet, un serrurier aux gages de la ville. Toute insoumission est punie, c'est ainsi que le 15 juillet 1628, Mme Fontaine et Mme veuve Desmoulins, qui avaient « transgressé les ordonnances », sont invitées à rentrer chez elles, sous peine « de 24 heures de carcan, à être ensuite chassées de la ville et enfermés dans une hutte faite à leurs dépens, ou sous quelque roche des faubourgs » (7).

A Mirebeau, en 1628, pendant la peste, le principal marché du blé étant dans cette ville, on interdit son accès aux mar-

---

(4) Archives historiques du Poitou.
(5) Manuscrit de la bibliothèque de la ville de Poitiers, C. 75, carton 8.
(6) Manuscrit de la bibliothèque de la ville de Poitiers, H. 49, carton 22.
(7) *Registres de la municipalité*, n° 79, p. 102.

chands « sous peine de voir leurs marchandises confisquées et eux-mêmes mis en quarantaine » (8). Mais ces sages mesures, destinées à isoler les villes contaminées, n'étaient pas observées : « La ville, nous dit Rambaud, était le seul refuge dans lequel ils avaient encore quelque espoir de rencontrer des secours et d'échapper à une mort certaine. » (9).

Dès l'apparition du germe, la maladie va prendre les proportions que nous avons énoncées, grâce à l'habitat insalubre ainsi qu'à la malpropreté de la ville et de ses habitants. C'est que Loudun ne ressemble pas à la cité qui va se bâtir à ses dépens pour satisfaire l'orgueil du cardinal : elle n'a pas de larges places carrées, symétriques, de 46 toises de côté, « une grande rue de 140 toises de long sur 6 de large, coupée en son milieu par une autre de même grandeur » (10). Comme dans la plupart des villes fermées, presque toute la population se loge entre les douves et le château, sur les flancs de la colline; peu de gens habitent *extra muros*. Les maisons, petites, aux fenêtres étroites, sont entassées, sans jardin, toutes proches les unes des autres : les plus pauvres habitent en des demeures de torchis, basses, d'une seule pièce : le jour ne pénètre que par la porte et le papier huilé du « fenestrou »; ces misérables locaux sont d'autant moins ensoleillés que, privés de jardin, ils donnent sur la rue : or, ces rues sont tortueuses, étroites et sombres. En arrivant à Loudun, le jeune Henry d'Effiat, marquis de Saint-Mars, en est frappé : « Il se trouva, nous dit Vigny, dans une petite rue fort noire qu'on lui avait indiquée; elle était si étroite que les genouillères de ses bottes touchaient aux deux murs. » Pourquoi ces rues si exiguës ? D'abord, la ville est tassée entre le château et les fossés. Et puis, disposerait-elle de plus d'espace, elle n'élargirait guère ses chaussées, qui sont ainsi plus faciles à fermer, une courte chaîne y suffit,

(8) *Ibid.*, nº 79, p. 104.

(9) Rambaud, *Assistance publique à Poitiers jusqu'à l'an V*, p. 357.

(10) Cf. *Description de la ville et chasteau de Richelieu en l'an* 1635, relation manuscrite datée du 19 janvier 1635, Bibliothèque nationale, mss. f. r. s., 20.152, fº 835 et suiv.

et à défendre en cas d'attaque. Il nous reste encore quelques spécimens de ces voies difficilement accessibles : les rues du Lion-d'Or, du Grenier-à-Sel, des Artinets (actuellement rue des Egouts), les rues Moque-Souris, Villecourt, du Calvaire, des Jésuites, du Puits-Gillet, la ruelle de Saint-Pierre, la rue du Relandais, la petite venelle des Anges. Et ces rues sont, de plus, mal pavées, car le pavage est à la charge des riverains, et d'une saleté repoussante; il en est ainsi, d'ailleurs, dans toutes les villes au XVII^e^ siècle. Montaigne, qui avait tant admiré la propreté des villes latines[11], déplore la saleté de celles de France. « Le principal soing que j'aye à me loger, c'est de fuir l'air puant et pesant. Ces belles villes, Venise et Paris, altèrent la faveur que je leur porte par l'aigre senteur, l'une de son marais, l'autre de sa boue. »[12]. Plus tard, Boileau, en des vers connus, déplore les incommodités des promenades à pied, tant est grande la saleté des rues. Nous croyons sans peine ces auteurs : les animaux errent librement dans les rues, les maisons, pour la plupart, ne sont pas pourvues de « commodités » et les habitants profitent de l'ombre de la nuit et de l'absence d'éclairage pour satisfaire, sur les places publiques, dans les rues et carrefours, leurs plus impérieuses nécessités. On se représente sans difficulté l'aspect peu engageant des rues de notre ville, dépourvues de trottoirs, pleines de fondrières et d'excavations où s'amoncelaient les eaux de pluie, les eaux ménagères — et autres produits !... Quelle insalubrité ! quels affreux cloaques devaient être ces rues !

Quoique n'ayant pu trouver aucun document à ce sujet, tout nous porte à supposer que les rats devaient être nombreux : quand on pense que ces rongeurs, malgré l'hygiène et la dératisation, font, chaque année, pour 50 millions de dégâts à Paris et pour 1 milliard-or en Europe, on se demande quels pouvaient être leurs ravages à Loudun au XVII^e^ siècle : ils devaient pulluler dans les rues et les habi-

(11) *Essais*, liv. I, chap. XLIX.
(12) Montaigne, *Essais*, liv. I, chap. LV.

tations et donner asile, ainsi que les humains, à de nombreux parasites, car l'homme, non content de négliger la propreté de son logis et de sa ville, n'a aucun souci de son hygiène corporelle. Certes, quelques années avant, Montaigne, ne trouvant dans les remèdes aucun soulagement à sa « podagra », avait demandé sa guérison aux stations thermales : il avait ainsi « vu par occasion de ses voyages quasi tous les bains fameux de la chrétienté ». A son retour, s'il n'est pas débarrassé de sa lithiase, du moins a-t-il profité de ses observations, et, en hydrologue averti, il prône les pratiques hydriatiques[13], non seulement en tant que pratique thérapeutique, mais aussi comme usage hygiénique. « J'estime en général, dit-il, le baigner salubre, et croy que nous encourons nos légères incommodités en notre santé pour avoir perdu cette coutume qui estait généralement observée en temps passé, quasi en toutes les nations, et est encore en plusieurs de se laver le corps tous les jours. » De si sages conseils n'étaient pas suivis. « Le bain était toute une affaire sous Louis XIII », nous dit Cabanès[14]; et, ce qui est encore plus étonnant, c'est que le bain était déconseillé par le corps médical. « Le bain, hors l'usage de la médecine, dit Renaudot dans une conférence publique de son bureau des adresses, est non seulement superflu, mais très dommageable aux hommes. » Ne citait-on pas en exemples des saintes qui ne s'étaient jamais lavé la figure — et combien moins le reste!... Dans de telles conditions l'homme devait présenter un état de réceptivité particulièrement propice au bacille de Yersin.

(13) *Montaigne médecin, malade, hydrologue*, conférence faite à Bordeaux par le professeur Creyx le 29 mars 1933, reproduite dans *Æsculape*, 1933, p. 229.

(14) Cabanès, *Mœurs intimes du passé. La vie aux bains*, Paris, Albin-Michel, p. 243.

NATURE DU FLEAU

Jusqu'ici, nous avons toujours dénommé cette épidémie : peste; de quel droit posons-nous pareil diagnostic ? Nous n'avons pu trouver, tant à Loudun que dans les villes environnantes, des documents relatifs à la nature de cette affection. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que ce fut une maladie épidémique, contagieuse et très grave : or, nous pensons que c'était bien la peste. Loudun se trouvait alors au centre d'une région ravagée par le fléau : Angers, Poitiers, Mirebeau, Châtellerault; les descriptions que nous avons vues de cette affection ne laissent aucun doute sur leur nature : elle se caractérise par un état très infectieux, fièvre, sueurs, pouls petit et rapide; vomissements, diarrhée bilieuse et fétide, enfin une inflammation des ganglions lymphatiques de l'aisselle et surtout de l'aine, qui tend à la suppuration. Pareil tableau est bien celui de la peste et ne saurait être confondu avec aucune autre maladie : or, notre ville, sise en plein foyer d'infection, ne pouvait y échapper.

Même avec ce manque de précision, nous ne pouvions que penser à la peste; cette maladie était parfaitement connue au XVII[e] siècle, une erreur de diagnostic est donc peu probable, surtout étant donné que Renaudot vint, en 1619, faire à Loudun une conférence sur la peste et les moyens de s'en défendre. Ses paroles furent écoutées, puisque, nous allons le voir, les pouvoirs publics prendront de sages mesures pour combattre le mal ou l'éviter. Et nous pensons être dans le vrai en appelant peste l'épidémie que nous étudions.

URBAIN GRANDIER
LES POSSESSIONS ET LE FLEAU

Cette peste de 1632 est une page peu connue de notre histoire locale : bien plus l'est celle de Grandier et des « Diables de Loudun »; or, cette histoire qui, de prime abord, paraît tout étrangère à la première, retient notre attention parce que son début coïncide avec l'épidémie : aussi devons-nous étudier cette diablerie et rechercher quelle relation elle peut avoir avec le fléau.

Il nous est un agréable devoir de souligner la belle conduite d'Urbain Grandier : alors que les Cardinalistes se retirent dans leurs maisons de campagne dès le début du fléau, le curé de Saint-Pierre se porte au secours des malades : la nuit comme le jour, inlassablement, sans se soucier du danger qu'il risque, il les panse, leur offre le secours de son pieux ministère. Et quand il pénètre dans un pauvre logis, avant de se retirer, il laisse son obole. Ses ennemis eux-mêmes doivent reconnaître son héroïsme, ce qui ne les empêche pas de le déclarer responsable du fléau.

Sur quelle base reposait pareille imputation ? Ne connaissant pas d'où venait la peste, on lui attribuait une origine divine. « C'est la main de Dieu qui, par son juste jugement, darde du ciel cette peste. »(1). Elle est le témoignage de sa fureur sur les péchés. Dieu ne commande-t-il pas à Moïse de jeter en l'air devant le Pharaon certaine poudre afin que la peste ravage l'Egypte ?(2). Aussi, doit-on ne pas pécher, et

(1) Paré, *op. cit.*, p. 6.
(2) Exode IX.

parmi les fautes à ne pas commettre est en premier lieu « l'embrassement des femmes » (3), non point tant à cause de « l'agitation extraordinaire du corps », mais de la juste punition de Dieu, « qui déteste un tel vice ». Or, la vie déréglée de Grandier était un scandale de tous les jours. Il n'est donc pas étonnant qu'on l'ait accusé d'avoir provoqué le mal contagieux. C'est là début des calomnies qui vont fondre sur lui.

Le nom de Grandier appelle celui de la possession des Ursulines. En 1626, vient se fonder, à Loudun, rue du Pasquin, un couvent de sœurs de Sainte-Ursule; ces religieuses, quoique toutes de noble famille, à l'exception d'une seule, sœur Séraphique Arches, sont pauvres, très pauvres même : afin de se créer des ressources, elles prennent des pensionnaires dans leur modeste demeure, restée longtemps inhabitée et que la croyance loudunaise disait être le refuge « des malins esprits ». De toutes les religieuses, sœur Jeanne des Anges se fait le plus remarquer. Elle était « Fille de haut et puissant Messire Louis de Belcier, baron de Cozes, seigneur d'Eschillais et de la Ferrière et de dame Charlotte Gourmont d'Eschillais, une maison très noble, très ancienne, très alliée ». Née le 2 février 1602, au château de Cozes, en Saintonge, après un noviciat quelque peu sommaire chez les Ursulines de Poitiers, y lisant « toutes sortes de livres » (elle l'avouera plus tard), elle vient à Loudun en 1626 et se donne en exemple par son abnégation, sa piété, sa patience. Elle ne tarde pas à se faire nommer prieure malgré son jeune âge : elle n'a que 25 ans ! « Fille d'esprit, d'une humeur douce et flexible » (4), elle passe la majeure partie de son temps au parloir, avec les parents des élèves; la conversation, fort animée, roule toujours sur les événements locaux. La supérieure est donc au courant de tout ce qui se passe à Loudun. Elle s'intéresse particulièrement à ce qu'on dit du

(3) Pierre Sordes, *Traité de la peste*, 1626.
(4) Boudon, *L'homme de Dieu*, Chartres, 1688, p. 166.

J+M

Monsieur

Le cœur sacré de nous soit la demeure eternelle de
vostre cœur, [redacted] encouragant le soing que
dieu prend de nous; et les fortes inspirations
dont vous donne de nous assister il n'a pas
une de nos sœurs qui ne soitte de bon cœur
sa divine mareste pour en souffrir douce
faire et c'est pour sa gloire, les demons trauail
dont vous le pere aurés il continuez de sans
relasche sa charité en nous encouragent dela
este ces jours auec le pere cotereau est
venu voir Monseigneur l'archevesque de
Bordeaux lequel a dit que nous avons receu
de par les personnes de qualités que a cause
car n'a pas de meilleur sentiment pour nous
que a eu dit commencement de nre mal nous
avons bien [redacted] subiect de prostiguer le
conseil que vous nous aues souuent donné de
prier dieu pour les incredulles car nous en
voions apresent beaucoup mais ce qui nous
consolle c'est que nous disons bien pour
luge et vous pour pere, faites que ie vous
supplie en toute humilité de nous conserue
et de croire que sans cesse nous offrirons nos
vœus a [redacted] la divine bonté pour vostre
conservation e. Faites nous que ie ne saurois
de prier
Monsieur

de Iguedugue ce
30 dauril 162[illegible]

Vostre tres humble et plus obeissant
fille et seruante sœur Jeanne des
Bonsenfans Vrsine

Fig. 4. — *Lettre de sœur Jeanne-des-Anges à Laubardemont.*
(Photographie du Dr A. Colas.)

curé de Saint-Pierre... et de ses succès auprès des dames. Dieu sait si la matière en était riche de faits !...

Au mois de juin 1631, le prieur Moussaut du Fresne, aumônier du couvent, vieillard peu intelligent, meurt, et, tout aussitôt, sœur Jeanne des Anges fait demander à Grandier de vouloir bien lui succéder; mais il se récuse, alléguant ses nombreuses charges; on nomme alors Jehan Mignon, neveu de Trincant. Méchant, vaniteux, assez spirituel, Mignon a fixé sa résolution : il veut assouvir sa haine contre le curé de Saint-Pierre, tous les moyens lui seront bons pour mener à bien son entreprise : une occasion, tout imprévue sans doute, va se présenter.

Dans la nuit du 21 au 22 septembre 1632, sœur Jeanne des Anges a des visions et des apparitions; le 1er octobre, elle voit Moussaut, son ancien confesseur, qui demande des prières; elle a quelques convulsions; les 5, 6 et 10, ce sont de nouvelles visions et des convulsions : elle se mord la langue, écume, fait des grimaces, souffle. Aussi, dès le lendemain, Mignon prie-t-il le bailli Guillaume de Cerisay de la Guérinière et Louis Chauvet, lieutenant civil, de venir au couvent voir « les religieuses possédées »; devant eux, sœur Jeanne eut « des mouvements violents, fit des actions étranges. Elle s'enfonça dans son lit et s'en retira plusieurs fois avec des postures et des grimaces d'une personne qui est hors du sens »[5]. Les jours suivants, les mêmes scènes se reproduisent, malgré les exorcismes; mais la supérieure a fait part de ses hallucinations à ses religieuses; aussi le 6 octobre, Mlle Claire de Sazilly, cousine de Richelieu, en religion sœur Claire de Saint-Jean, se met-elle à rire au moment de recevoir la communion; elle rit « perpétuellement, et le soir elle eut de grandes convulsions »[6]. Sœur Agnès de Saint-Jean n'est infestée du « malin esprit » que le 20 novembre; puis ce

(5) Aubin, *Histoire des diables de Loudun*, Amsterdam, Wolfgang, 1694, in-12 de 473 pages, p. 30.

(6) De la possession des Ursulines de Loudun, *Mercure français*, t. XX, p. 767.

sont : sœur Elisabeth de Sainte-Croix, Elisabeth Blanchard, séculière, qui ont, elles aussi, des visions et des crises convulsives; et, dans leurs rêves, elles ne cessent de voir le galant curé de Saint-Pierre.

Mignon, mis dès le début au courant de ces faits, se rappelant que Louis Gauffridy, curé des Accoulles à Marseille, fut brûlé pour crime de magie, pense qu'il peut tirer parti de cette affaire contre Grandier : il persuade aux religieuses qu'elles sont possédées du démon et, aussitôt, les diables les investissent.

Alors se déroulent les scènes d'exorcismes. Mignon est assisté de l'apothicaire Adam et de Barré, curé de Saint-Jacques de Chinon, venu à Loudun à pied, en procession, suivi de ses paroissiens. Les démons, interrogés, assurent que les sœurs sont possédées du fait de Grandier. Celui-ci, vers la fin de décembre, demande aide à son archevêque, Mgr Henri d'Escoubleau de Sourdis, qui se reposait alors en son abbaye de Saint-Jouin-les-Marnes, envoie son médecin examiner les religieuses, chasse Jean Mignon..., et les diables s'enfuient.

Mais Loudun possède alors dans ses murs l'agent de la démolition de sa forteresse, Jean de Martin, baron de Laubardemont, personnage sinistre qui fera décapiter plus tard Cinq-Mars et son innocent ami de Thou, personnage cruel à qui l'on attribue cette phrase criminelle : « Donnez-moi deux lignes de l'écriture d'un homme et je le ferai pendre. » Ce Laubardemont, exécuteur des basses œuvres du cardinal, est le cousin des dames de Dampierre, religieuses ursulines. Il regagne Paris au mois d'octobre 1633, après la démolition du château, mais non sans passer à Chinon prendre chez Barré les procès-verbaux des exorcismes afin de les présenter à Richelieu, avec le libelle : *La cordonnière de Loudun*, dont il accuse Grandier d'être l'auteur. Richelieu est vite convaincu, et le 30 novembre, de Rueil, Louis XIII lui donne pleins pouvoirs et signe l'arrestation de Grandier.

Alors commence, à Loudun, « le procès de la possession ». Les exorcismes se font au couvent, à l'église Sainte-Croix, à

Notre-Dame-du-Château, à Saint-Pierre-du-Martray, au couvent des Carmes; les principaux exorcistes sont : Mignon, Barré, Guilloteau, les RR. PP. Lactance, Tranquille, Protée et Elizée, capucins, et le père Gabriel Lactance, recollet; ils sont aidés par les docteurs Brion, Grolleau, Crosnier, Duclos, Jacquet et Pibon : « Tous médecins de village », dit Grandier dans son *factum*. Laubardemont nomme Mannoury chirurgien expert.

Les manuscrits de la Bibliothèque Nationale (7) contiennent les procès-verbaux de ces scènes d'exorcismes : devant une nombreuse assistance (8), les possédées se livrent aux gestes les plus imprévus : elles se tordent les membres, se roulent, font le grand écart, se mettent en opisthotonos. « Une d'elles semblait dormir, immobile et insensible, son corps pesant comme de la terre, les membres durs et roides comme du fer. » (9). Elles hurlent, bavent, blasphèment, grincent des dents, accusent sans cesse Grandier, tiennent des propos obscènes et se livrent à des gestes lubriques et impudiques. Les procès-verbaux de ces tristes scènes sont signés de l'évêque de Poitiers, Henri-Louis Chasteignier de la Roche-Posay, de Laubardemont, du démon Asmodée. Ce sont de pareilles pièces qui serviront de base à l'inique procès et conduiront le curé de Saint-Pierre au bûcher par le chemin de la torture (18 août 1634).

Telle est, en un trop bref résumé, la possession de Loudun qui, se déroulant au lendemain même de la peste, pose ce problème : quelle était cette « possession », et n'y aurait-il pas une relation de cause à effet entre elle et l'épidémie de peste ?

Marc Duncan, médecin écossais établi à Saumur, assure, dans un travail paru quelques mois avant la mort de Grandier, que la possession n'avait d'autre cause que la « mélan-

(7) Fonds français, 7618, 7619, 24163.

(8) « 2.000 personnes », assure Laubardemont dans son procès-verbal.

(9) *La démanomanie de Loudun*, La Flèche, G. Griveau, 1634, in-12 de 64 pages, p. 21.

cholie ». L'année suivante, dans un ouvrage long, prétentieux et difficile à lire, Hippolyte-Jules Pilet de la Ménardière (10) lui répond que la mélancolie ne peut rien, qu'il faut, pour créer de tels faits, la présence du démon. Cet ouvrage fut réfuté par un anonyme (11). Au lendemain de la possession, François Pidoux (12), doyen de la Faculté de Poitiers, décrit tout ce qu'il a observé chez les Ursulines : il croit fermement à la possession; G. Duval, avocat sous le pseudonyme d'Eulalius, lui répond en le traitant de lunatique et de médecin ignorant; Pidoux lui renvoie les mêmes épithètes, et ce ne fut qu'un simple échange d'injures, sans plus.

D'Amsterdam, Abel Aubin accuse les religieuses d'avoir été à la solde du cardinal : leurs crises n'étaient que supercheries.

En 1813, Petroz (13) écrit que la maladie des Ursulines ressemble aux observations de catalepsie hystérique que publia Petetin; Montègre, dans le même ouvrage (14), assimile cette affection à celle des convulsionnaires de Saint-Médard. Quelques années plus tard, en 1821, Georges, dans sa *Physiologie du système nerveux*, conclut qu'il n'y avait que de la supercherie.

Le Docteur Charles Sauzé pense que les religieuses étaient atteintes de névrose, d'aliénation mentale. Il n'ose risquer un diagnostic précis : il voit, en cette maladie, les « modifications diverses d'une même faculté, d'un sixième sens, pour ainsi dire intime, réaction toute nerveuse, plus que

---

(10) Hippolyte-Jules Pilet de la Ménardière, *Traité de la mélancholie, sçavoir si elle est la cause des effects que l'on remarque dans les possédées de Loudun*, La Flèche, Martin Guyot et Germain Laboe, 1635, in-8° de 136 pages.

(11) Apologie pour M. Duncan, docteur en médecine, contre le *Traité de la mélancolie* du sieur de la Ménardière, sans nom d'auteur, ni lieu, ni date, in-8° de 295 pages.

(12) *In actiones Joliodunensum Virginum Francisci Pidoux, doctoris medici Pictaviensis, exercitatio medica, ad Duncan doctorem medicum*, Pictavii, J. Thoreau, 1635, in-8° de 76 pages.

(13) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. IV, p. 283, article : « Catalepsie. »

(14) T. VI, p. 227.

cela, peut-être » (15). La thèse du Docteur Sauzé marque une date importante : avec lui, l'histoire des Ursulines entre vraiment dans le domaine médical; ces religieuses sont des malades qui font le jeu des Cardinalistes. Mais il reste à savoir quelle est leur maladie.

Les travaux de Charcot et de ses élèves, de Briquet, de Gilles de la Tourette, de Calmeil, de Regnard, de Macario, de Charles Richet, de Paul Richer, de Pitres, mettent en lumière cette affection : l'hystérie. Et nous retrouvons chez les « possédées » toute la gamme des signes décrits par ces auteurs.

C'est d'abord le caractère des convulsions à type épileptoïde, avec de grands mouvements, le phénomène de « l'arc en cercle » et des contorsions : « La teste touchant la terre et de la pointe des piés, le corps renversé en arrière et en arc »; puis, après cette contraction, une période de repos pendant laquelle la malade prend une pose, — toujours la même; c'est ce que Charcot appelle : « Les attitudes passionnelles. »

L'imitation est un autre signe : cette possession fut une véritable épidémie; quand Mme de Belcier a conté aux autres religieuses les rêves qu'elle fait, les visions, les pensées qui troublent son sommeil, aussitôt elles ont les mêmes pensées, les mêmes visions, les mêmes rêves et, bien plus, des jeunes filles de la ville présentent des accidents analogues après avoir vu des scènes d'exorcismes ou, tout simplement, en avoir entendu parler. N'est-ce pas là un cas semblable à l'épidémie de Verzegnis étudiée par les médecins italiens Guiseppe Chiap et Fernando Franzolini, ou à celle de Marzine, près Annecy ? Pareille affection n'est pas rare, et le Professeur Pitres, de Bordeaux, dans ses leçons cliniques, souligne l'importance de cette imitation : « Elle a été, dit-il, la cause de la propagation des grandes épidémies névrosiques qui ont sévi sur l'Europe du XII^e^ au XVII^e^ siècle. » (16). Et si les

---

(15) Docteur Charles Sauzé, *Essai médico-historique sur les possédées de Loudun*, thèse Paris, 1839, p. 50.

(16) Professeur Pitres, *Leçons cliniques sur l'hystérie faite à l'hôpital Saint-André de Bordeaux*, 1891, p. 39. — Cf. également les travaux de :

autres couvents de Loudun ne furent pas atteints, c'est uniquement parce que les religieuses n'avaient aucun rapport avec l'extérieur et ignoraient ce qui se passait chez les sœurs de Sainte-Ursule.

Nous devons également porter notre attention sur le syndrome suggestibilité que présente cette affection : il fut décrit pour la première fois par Bernheim, puis par Babinski, qui le définit : « Un état psychique spécial où l'on observe des troubles qu'il est possible de produire par suggestion et de faire disparaître par persuasion. » Tout d'abord, il y eut une auto-suggestion due à une orientation passionnelle qui leur fit transformer leurs désirs en une certitude préformée. Une idée fixe naît, subconsciente, échappant au contrôle et même à la connaissance des autres systèmes qui constituent la personnalité. Cette idée fixe, subconsciente et inopportune conduit rapidement au délire somnambulique, aux hallucinations sensorielles et psychomotrices et aux crises de loghorrée irrésistible, parce que, sur cette auto-suggestion, vient se greffer une hétéro-suggestion : une volonté étrangère s'impose et fait accepter ce que les plus simples inspirations du bon sens auraient rejeté.

Pour prouver cette définition théorique, rappelons rapidement les faits : après les rêves et hallucinations des religieuses, les exorcistes parlent de possession du démon : sous leur empire et pendant les scènes d'exorcisme se produisent les crises que nous avons décrites, crises au cours desquelles les démons font, disent et écrivent ce que les exorcistes attendent d'eux; et quand on cesse ces cérémonies d'exorcisme, tout rentre dans l'ordre : les diables disparaissent. Cette suggestibilité fut globale, frappant au même chef toutes les religieuses, ce qui ne peut nous étonner; n'est-elle pas un des éléments typiques de la pensée collective ? (17).

Guinon, *Les agents provocateurs de l'hystérie*, thèse Paris, 1889; Jolly, De l'imitation, *Annales médico-psychologiques;* Calmeil, *De la folie considérée sous le point de vue pathologique, philosophique, historique et judiciaire*, Paris, 1845.

(17) Gustave le Bon, *Psychologie des foules*, 1825.

Ces phénomènes psychomoteurs d'une part, cette imitation et cette suggestibilité d'autre part, réalisent un véritable trépied qui relève de l'hystérie. Certains auteurs, Logre et Dupré en particulier, n'ont-ils pas voulu voir dans cette plasticité morbide l'essence même du syndrome hystérique ? Et nous retrouvons aisément d'autres signes qui le parachèvent. Ils ne sont pas évidemment pathognomoniques, mais le moins qu'on en puisse dire est qu'ils signent un état névropathique.

Nous avons dit que les religieuses eurent des rêves, mais il sied de préciser leur caractère; certes, tout rêve échappe aux lois de la logique et se déroule d'après un rythme plus ou moins fabuleux : c'est une « récréation mentale », une détente pendant laquelle tout s'arrange selon les désirs, puisque rien ne vient entraver leur réalisation. Mais ici il y a plus, le rêve a un caractère irréel, fantastique, théâtral, fantasmagorique, il ne se manifeste pas seulement pendant la suspension temporaire des opérations perspectives et motrices; il se prolonge à l'état de veille, son souvenir équivaut à une impression de la vie courante et même prend le pas sur elle. Voilà ce qui en fait de l'onirisme névropathique : maladies organiques, disent les purs neurologues; simples lésions pédonculaires[18]; psychonévrose autonome, disent Liégeois et Liébault; mais nous pensons qu'il est préférable de les rattacher au syndrome général de l'hystérie, comme le font Babinski et Charcot.

Les récits des « possédées », et tout particulièrement ceux de Mme de Belcier, sont empreints de la plus grande fausseté : ce qui n'est peut-être pas sans relation du reste avec la puissance de conviction exercée par l'entourage. Cette *fonction fabulatrice*, qui est, selon Bergson, innée et irrésistible[19], peut n'être que suggestion, comme le veut Babinski: peu importe, du reste, puisque ce mensonge signerait l'hys-

(18) Lhermitte, *Le sommeil*, 1 vol., Armand Colin, 1931.

(19) Bergson, *Les deux sources de la moralité et de la religion*, 1 vol., Alcan, 1932, p. 111, 115, 123, 130.

térie : « L'hystérique est un mythomane », dit Logre[20]. Ce mensonge va parfois jusqu'à la calomnie : les religieuses salissent Grandier par des accusations d'obscénités et d'actes répugnants; de pareils faits ne rentrent-ils pas dans le cadre de ce que Voivenel qualifie de *chasteté perverse* ?[21].

Enfin nous citerons la simulation, l'écriture automatique et la grossesse nerveuse de Mme de Belcier, qui ne font que confirmer ce que nous avons avancé.

Il est un fait qui doit retenir notre attention, c'est le caractère sensuel de cette affection particulièrement marquée chez sœur Jeanne des Anges, sœur Agnès, « le beau petit diable », et sœur Claire de Sazilly. Nous ne nous attarderons pas à décrire les scènes lascives et les propos obscènes qui se rattachent au syndrome hystérique. Hystérie ! l'étymologie même du mot ne dit-elle pas le caractère sensuel de cette maladie ? Platon, Sauranius, Erastistrate, Oribase, Aetius, Aircenne, Sydenham, Dumoulin, Viridet, Pomme et d'autres médecins admettent la relation qu'il y a entre l'apparition de la névrose et la frustation de désirs attendus. Charcot ne pense pas à cette cause et n'explique pas la pathogénie de cette affection. Colin[22] relègue au rang des mythes les tendances voluptueuses de cette névrose.

Mais les travaux de Freud, élève de Charcot, jettent une lueur nouvelle sur la question : il y aurait à l'origine de l'hystérie, « affection psychogène », l'affirmation de la *libido* et le refoulement érotique. Le malade chasse de sa conscience les éléments pénibles et principalement les pensées sexuelles désagréables, les rejette dans l'inconscient où ils agissent pour causer la névrose : tel serait le mécanisme du *refoulement* invoqué comme cause de l'hystérie: Il y aurait un trouble dynamique de répartition malencontreuse de « l'énergie

---

(20) Logre, *Traité de pathologie médicale et de thérapeutique appliquée*, Maloine, p. 312. — Cf. également : Trubert, *L'hystérie et la mythomanie*, thèse Paris, 1929; Achille Delmas et Marcel Bole, *La personnalité humaine*, Flammarion, 1922.

(21) Paul Voivenel, *La chasteté perverse*, Renaissance du Livre, 1928.

(22) Colin, *Essai sur l'état mental des hystériques*, thèse Paris, 1890.

affective »[23]; on devient hystérique pour avoir refoulé des représentations sexuelles pénibles. Cette anomalie mentale naît d'un complexe ideo-instinctif.

Déjà, Briquet, sans poser le problème de « refoulement », pense que l'hystérie provient de l'interdiction apportée à l'exercice physiologique normal de l'instinct, et il apporte pour preuve sa fréquence dans les ordres cloîtrés et sa rareté dans les congrégations enseignantes ou hospitalières à cause des dérivations de l'instinct maternel[24], et nous pouvons voir là le *primum movens* de l'affection. Cette idée sert de base : elle fait naître les premiers rêves et sera accrue par les scènes odieuses dites d'exorcisme.

Ainsi pouvons-nous établir la pathogénie de cette « possession »; mais il serait intéressant de savoir quel rôle aurait pu jouer la peste : aucune religieuse n'en fut atteinte; cependant, il est permis de penser que la peur de la contagion ait pu troubler leur nature craintive et débilitée. Déjerine et Besson n'ont-ils pas vu l'émotivité à la base de l'hystérie ? Le Professeur Pitres dit que, dans 54 p. 100 des cas, l'émotion morale se retrouve[25], et, tout récemment, le Docteur Maurice Dide[26], rappelant les travaux de Babinski et Richardière, montre l'importance du facteur émotif : une violente émotion suffit, seule, à déclencher une crise. Pareil facteur peut entrer en cause : s'il est possible qu'une émotion soit le point de départ de la maladie, cette émotion ne fut pas motivée par l'épidémie de peste, mais plutôt par le refus de Grandier, ce qui fut, pour elles, un « choc moral » important.

Nous pensons qu'il n'y a aucun rapport entre ces deux faits : peste et possession. Dès le début de l'épidémie, les religieuses se renferment dans leur couvent : sœur Jeanne

---

(23) Régis et Hesnard, *La psycho-analyse des névroses et des psychoses*, Alcan, 1922.

(24) Briquet, *Traité clinique et thérapeutique de l'hystérie*, Paris, 1859, p. 126-142.

(25) Professeur Pitres, *op. cit.*, t. I, p. 36.

(26) Docteur Maurice Dide, *L'hystérie et l'évolution humaine*, in-8° de 250 pages, p. 85.

cesse ses conversations au parloir, et tout porte à croire qu'elle ignorait la gravité du mal. Les Ursulines l'eussent-elles connue qu'elles n'y auraient prêté que peu d'attention, tout absorbées qu'elles étaient par leur unique préoccupation; le chanoine Moussaut est mort, il lui faut un remplaçant et Grandier, dont les religieuses ont maintes fois entendu parler, Grandier, dont elles demandent la venue, Grandier, le séduisant Grandier, refuse. La mort, qui erre dans les rues de la ville, la douleur des malades, le chagrin des familles en deuil, l'angoisse poignante qui plane au-dessus de la cité et s'infiltre dans tous les cœurs, n'inquiètent guère les Ursulines; bien en sécurité dans leur couvent, dont l'épidémie n'a point franchi le seuil, elles sont toutes à leurs mêmes pensées, puis quand le mal s'éloigne et que la vie recommence à s'écouler normalement dans la cité, elles reprennent contact avec l'extérieur et entendent parler de Grandier, de ce Grandier qu'elles n'ont jamais vu, de ce Grandier qui trouble leur sommeil et demeure le perpétuel sujet de leurs tourments et de leurs désirs passionnés.

DEUXIÈME PARTIE

LA LUTTE CONTRE LE FLÉAU

« Homines ad deos nulla se proprius accedunt quam salutem hominibus dando. »

(CICÉRON.)

LES EMPRUNTS

Dès le début de l'épidémie, Guillaume de Cerisay « fait assemblée de ville au son de la closche » [1] et réunit le corps de ville qui comprenait : deux élus, six échevins, un syndic et plusieurs notabilités de la ville, dans le but de prendre des mesures pour juguler le fléau.

Salus Populi suprema lex esto.

Ils décidèrent tout d'abord de nommer une commission qui, se réunissant chaque matin entre 6 et 7 heures, devait « adviser et arrester tout ce qui sera utile au bien et conservation des habitants; faire fournir à la nécessité des pauvres qui seront affligés du mal contagieux. Nous nous faisons un agréable devoir de publier les noms de ces courageux Loudunais qui se dévouèrent inlassablement pour venir en aide à leurs compatriotes : Le bailli Guillaume de Cerisay, un élu, Pierre de la Ville; les échevins François Mignon, Claude Delagarde, Louis Aubry et Jehan Verdier, le syndic Jehan Curieux, le lieutenant civil Louis Chauvet, l'assesseur Charles Chauvet; Paul Brouard, juge de la prévôté; Jehan Cesvet et Philippe Martin, conseillers au baillage; Estienne Moussault, greffier; les advocats Paul Naudin, Louis Ollivier et François Lesuir; Paul Aubry et Daniel Drouin, « lieutenant et assesseur dans ladite prévôté »; Jacques Gautier, grainetier, Jacques Hullin, contrôleur au Grenier à sel, Pierre de Ceriziers, conseiller et élu à l'élection; les procureurs Aubinau, Pierre Roux et Pierre Champion et enfin Isaac Proust, sieur de Boisburet. Nous

(1) Archives municipales, B. B. 30e liasse, feuillet 1.

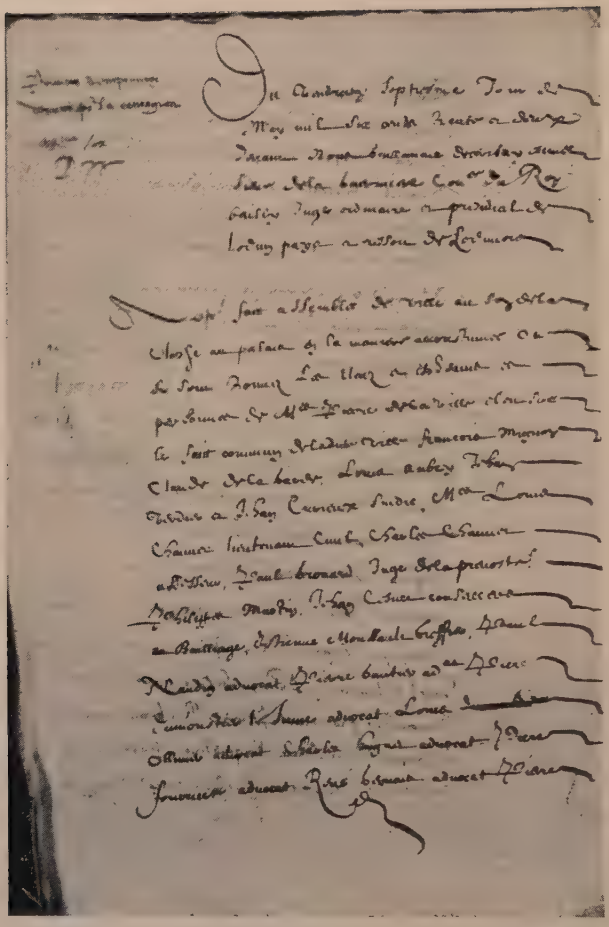

Fig. 5. — *Page extraite d'un manuscrit loudunais.*
(Archives municipales de Loudun, B. B., 30e liasse, feuillet 1. Photographie du Dr A. Colas.)

Au Vendredy septièsme Jour de May mil six cents trente et deux devant nous Guillaume de Cerizay escuier sieur de la Guérinière, conseiller du Roy, bailli Juge ordinaire du Présidial de Lodun pays et ressort du Lodunois.

A esté fait assemblée de Ville au son de la closche au palais dans la manière accoustumée où se sont trouvés les élus et les échevins es personnes de Messire Isaac de la Ville et vu sur le faict commun de la dite ville François Mignon Claude de la Hay; Louis Aubry Jehan Verdier et Jehan Curieux syndic, maitres Louis Chauvet, lieutenant civil, Charles Chauvet assesseur, Paul Brouard juge de la Prévoté, Philippe Martin, Jehan Cesvée conseiller au bailliage Estienne Moussault greffier, Paul Naudin advocat, Pierre Gaultier advocat. Pierre Dumoustier le Jeune advocat Louis Ollivier advocat Charles Huquet advocat Pierre Fournier advocat René Gervais advocat Pierre...

devons également souligner la belle conduite du gouverneur Jean d'Armagnac : quoique souffrant de la goutte, il quitte sa propriété de Touraine où il se reposait et vient à Loudun en pleine épidémie. » (2).

Dans la première séance, la Commission se préoccupe de pourvoir au plus pressé, « le nerf de la guerre »; car il faudra « faire de grands frais..., et il est notoire qu'il n'y a denier dans la Bourse commune pour y fournir ». A l'unanimité on vote un emprunt de 2.000 livres, « et plus si besoing est trouvé nécessaire ».

Cette somme est bientôt insuffisante; le « mardy dernier jour d'Aoûst, les deniers ci-devant empruntés sont employés », et la Commission se trouve dans la nécessité de faire un nouvel emprunt de 3.000 livres « pour fournir aux frais de l'ordre déjà estably ».

(2) Louis Charbonneau-Lassay, *Les châteaux de Loudun*, p. 463.

MESURES PROPHYLACTIQUES

Cette Commission d'hygiène, dont nous venons de parler, prit également de justes mesures de police en vue d'éviter la propagation du fléau.

On chasse les animaux des rues et des maisons : « Est interdit à toutes personnes, de quelque qualité et condition quelles soyent de n'avoir aucuns pourciaux en leurs maisons, pigeons, lappereaux, ne chats. » Quant aux chiens, ils seront tenus en laisse. Et si cet avis n'est pas écouté, si on trouve dans la rue un de ces animaux, sans aucune « considération de personnes à qui ils appartiendront », le dit animal sera sacrifié, et on disposera de sa chair comme bon on l'entendra.

La saleté repoussante des rues, dont nous avons déjà parlé, ne manque pas d'attirer l'attention des élus. Aussi, « chascun devant sa maison » devra-t-il nettoyer et jeter de l'eau « toute la matinée, sous peine de payer une amende de 10 livres ». On prie les habitants de faire des latrines, car, ce local n'existant pas, « ce qui arrive d'ordinaire », on était contraint « de faire les ordures par la rue ». On défend également de jeter quoi que ce soit dans la chaussée, ce qui vaudra une amende de 10 livres. Et pour parfaire la propreté des voies, les habitants sont invités à enlever « incontinent » le fumier et les immondices qui sont devant leurs portes; un délai de deux jours est accordé, après quoi il sera permis « à tout le chascun de les emporter ».

Les marchands de poisson sont invités à porter les eaux qui ont servi au lavage de leur denrée dans le Pacquin et non

de les jeter devant chez eux, comme ils le font, « sous peine de confiscation de leur poisson et de deux sols d'amende ».

Pour chasser le mauvais air, on fait allumer trois fois par semaine, dimanche, mardi et vendredi, de grands feux à tous les carrefours, le soir à 8 heures. Au XVII[e] siècle, dans toutes les villes atteintes, on faisait ainsi de grands feux. Le corps médical était unanime à reconnaître le bienfait de telles mesures, quoique n'étant pas d'accord sur l'heure : Thévenet préfère le matin, car autour des brasiers femmes et enfants se réunissent fort tard, « jusqu'à dix et onze heures » et risquent « le serein ».

Les mendiants ne doivent plus s'attrouper ni demander l'aumône, faute de quoi on les chassera. L'Aumônerie et tous les hôtels de la ville ne doivent plus recevoir « de pausvres estrangers »; à peine « contre chascun contrevenant de prison et de dix livres d'amende ».

L'approvisionnement de la ville en viande est surveillé : on n'en peut livrer aucune à la consommation sans qu'elle soit examinée au Sanitat par « quatre maistres jurés ». On interdit aux bouchers, sous peine de « confiscation et de amende arbitraire » de « souffler ne enfler leur viande ».

On interdit la vente de l'ail « publiquement ne autrement dans la ville, peur de la confiscation ». Cette mesure ne manque pas de nous étonner, car l'ail était très employé au XVII[e] siècle : ne l'appelle-t-on pas la thériaque des pauvres ? Dans l'Antiquité, Galien, qui l'appelle Scordium, et Andromaque, en mettent dans la fameuse mithridate, et Matthiole en fait une panacée (1).

On prie les huissiers de ne pas amener en ville les mobiliers saisis afin de les vendre, « fors pour les exécutions qui seront faites pour la collecte des deniers royaux »; mais alors la vente se fera uniquement devant les églises paroissiales à la sortie de la grand'messe.

---

(1) *Les commentaires de Pierre-André Matthiole sur les six livres des Simples de Dioscoride Anasarbéen*, à Lyon, à l'Escu de Milan, 1561, p. 202.

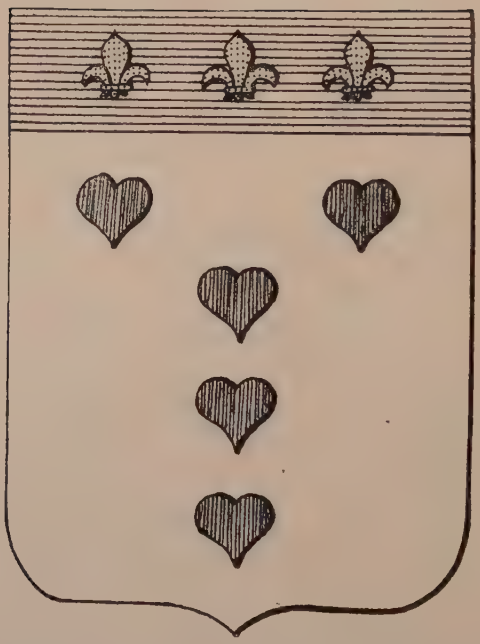

Fig. 6. — *Armoiries des médecins, chirurgiens et apothicaires de Loudun.*
Selon Carré de Busserole : d'argent à trois cœurs posés en pairle, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.
Gilles de la Tourette indique cinq cœurs, ce qui est plus vraisemblable, car il est impossible de poser trois cœurs en pairle.

(Dessin du Dr A. Kervern.)

Les fripiers ne doivent plus vendre les vieux habits « et autres hardes où le mauvais air se peut enfermer », et, pendant tout le temps d'épidémie, « à peine du fouet ».

Le marché ne peut se faire dans la ville, et se portera « entre la porte de Chinon et la porte de Mirebeau le long du fossé ».

Et pour que ces édits soient sus de toute la population, pour qu'aucun « n'en puisse prétendre cause d'ignorance » on les proclame à tous les carrefours, à son de trompe.

Au sommet du clocher de l'église Saint-Pierre-du-Marché, on hisse un crêpe noir (2); et de fort loin le voyageur sait qu'il doit fuir cette ville, qu'une terrible épidémie plonge dans le deuil.

(2) Louis Charbonneau-Lassay, *op. cit.*, p. 462.

LE CORPS MEDICAL ET LA PESTE

Dès le début de l'épidémie, les médecins François Fourneau, Jehan Fouquet, René Mannoury, Jacob Delaurier se retirent dans leur maison de campagne, mettant ainsi en pratique le fameux antidote : « Cito, longe fugas, et tarde redeas. » On appelait cet adage : *Electuarium de tribus adverbiis*, dont on avait fait ce distique :

> Haec tria tabificam pellunt adverbia pestem :
> Mox, longe, tarde, cede, recede, redi.

Devant cette carence, l'assemblée de ville décide, le 8 mai, d'élire un chirurgien pour soigner les malades, « lequel chirurgien au cas qu'il ne soit maistre apprez le mal passé ou appaisé, sera et demeurera maistre chirurgien dans ceste ville, sans quil soit obligé de subir l'examen accoustumé. »

Huit jours après, se présente, pour remplir cette mission, Pregent Bonnereau, « lieutenant et maistre chirurgien de la ville de Mirebeau ». Avant de le nommer, la commission juge préférable de demander aux médecins de Loudun s'il s'en trouverait un parmi eux qui accepterait cette charge. Deux ne vinrent même pas : Jacob Delaurier et son gendre Pierre Allain; celui-là faisant savoir qu'il « n'entendait accepter ladite charge ». Quant aux autres, ils se récusent également, ne voulant « de façon quelconque accepter la charge de chirurgien de la santé ». Jean Jacques cependant y consent, mais sous des conditions qui ne peuvent être admises.

Cette attitude des médecins ne manque pas d'être scandaleuse. Elle n'était pas exceptionnelle alors. Déjà, pendant

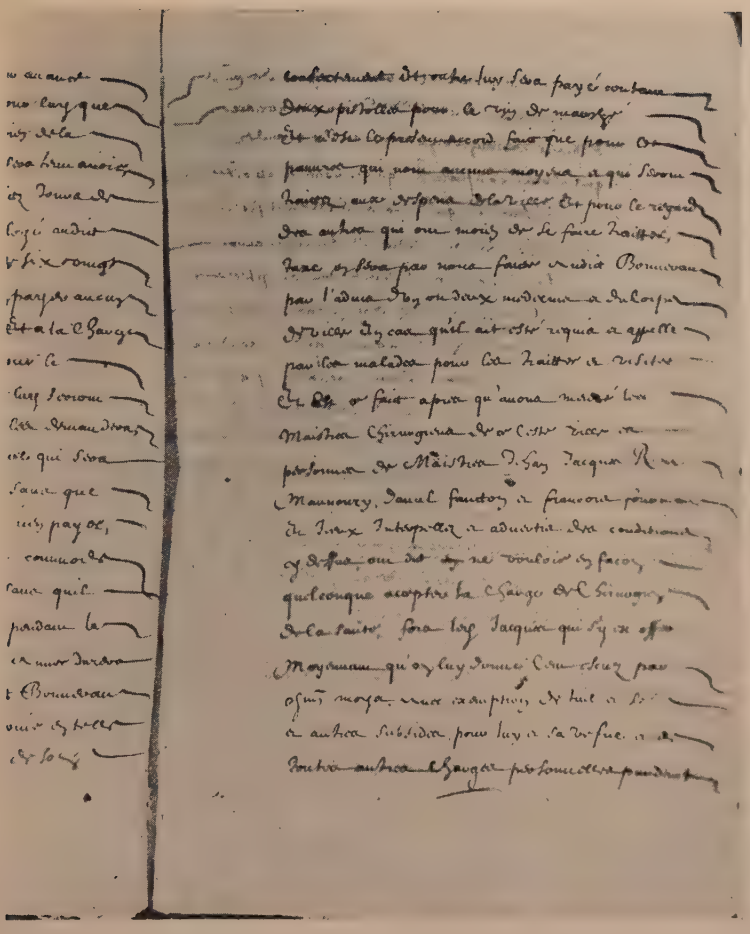

Fig. 7. — *Page extraite d'un manuscrit loudunais.*
(Archives municipales de Loudun, B. B. 30e liasse, feuillet 2. Photographie du Dr A. Colas.)

consentement. Et outre luy sera payé contant deux pistolles pour le vin du marché et n'est le présent accord fait que pour les pauvres qui nont aucuns moyens et qui seront traittez aux despens de la Ville. Et pour le regard des autres qui ont moïens de se faire traitter, taxe en sera par nous faite au dit Bonnereau par l'advis d'ung ou deux médecins et du corps de ville en cas quil ait esté requis ou appellé par les malades pour les traitter ou visiter. Et est ce faict après qu'avons mandés les maistres chirurgiens de ceste ville es personnes des maistres Jehan Jacques, René Mannoury, Daniel Sainton et François Fourneau de ce interpellez et advertis des conditions cydessus, ont dict ne vouloir en façon quelconque accepter la charge de chirurgien de la santé, fors le dict Jacques qui s'y est offert, moyennant qu'on luy donne cent escus pour chaque moys avec exception de tail et autres subsides, pour luy et sa veuve, et de toutes autres charges personnelles pendant

« la peste noire », Guy de Chauliac nous apprend que la plupart des médecins abandonnent leurs malades : « ce pourquoi, dit-il, la peste fut honteuse pour les médecins, d'autant qu'ils n'osaient visiter les malades de peur d'être infectés... » Et Chalin de Vinario approuve pareille trahison : « Personne n'est d'une folie assez aveugle pour s'inquiéter du salut des autres avant le sien, surtout dans une maladie où la contagion est si grande. »

A Angers, le 26 septembre 1508, le chirurgien de l'Hôtel-Dieu, Julien Boissineux, donne sa démission en pleine épidémie. A Châtellerault, dès le début du fléau (1631), les médecins fuient la ville (1). Auguste Fabre (2), Gaffarel (3) et Paul Barthélemy (4) nous apprennent qu'à Marseille médecins et apothicaires trouvèrent leur salut dans une fuite prudente.

La peur était-elle bien le seul mobile qui dictait pareille conduite aux médecins ? Peut-être aussi se rendaient-ils compte du peu de valeur de leur thérapeutique : « Tous les malades mouraient », dit Guy de Chauliac; et aussi, quand ils restaient fidèles à leur poste, ils n'étaient pas toujours payés de reconnaissance; le Docteur Audry (5) nous conte qu'en 1564 Ambroise Paré accompagnait à Lyon Charles IX. Mais survint une épidémie qui avança leur départ, et la population vit en leurs médecins la cause du mal qu'elle subissait: « Qu'ainsi, on a veu à Lyon, lorsquon appercevait seulement es rues les médecins, chirurgiens et barbiers eslus pour panser les malades, chacun couroit après eux à coups de pierres pour les tuer comme chiens enragez, disant qu'il falloit quils allassent que de nuict, de peur d'infecter les sains. »

---

(1) Abbé Lalanne, *Histoire de Châtellerault*, t. II, p. 130.

(2) Auguste Favre, *Histoire des hôpitaux et des institutions de bienfaisance de Marseille*, à Marseille, chez J. Barèle, 1854, t. I, p. 26.

(3) Gaffarel et marquis de Durante, *La peste à Marseille et en France*, à Paris, Perrin, 1911.

(4) Barthélemy, *Histoire des apothicaires marseillais du XIII^e siècle à la Révolution*, thèse Toulouse, 1924, p. 130-131.

(5) Docteur J. Audry, Ambroise Paré à Lyon en 1561, *Lyon médical*, 20 janv. 1929.

Nous avons cité ces quelques exemples non pour excuser les médecins de Loudun, dont la lâcheté doit être sévèrement jugée, mais pour montrer qu'autrefois les praticiens ne se faisaient pas une haute idée de leur devoir; ils avaient oublié le serment d'Hippocrate...

Puisque les Loudunais abandonnent leur poste, il faut nommer Bonnereau et acquiescer à ses exigences. Il demande « gages suffisants pour son entretien » qui sont de 120 livres et doivent lui être payés « de moys en moys dont la première avance sera faicte trois jours avant l'entrée en son service, et à continuer au premier de chascun des aultres moys pendant le temps qu'il sera employé »; tout n'est pas bénéfice, car il doit payer son aide « compagnon chirurgien de la qualité »; mais il touche en plus « deux pistolles pour le vin du marché », et la ville lui offre « un logement commode sans qu'il soit tenu de payer aucun louage ». Et il est exonéré d'impôt : deux sols simplement de taille et un settier de sel « par chascun an ». Bonnereau est prévoyant, aussi a-t-il stipulé qu'après l'épidémie on l'autorisera à résider à Loudun, qu'il y sera nommé maître chirurgien sans subir aucun examen et qu'il pourra exercer avec les mêmes droits et privilèges que ses confrères. Enfin, s'il vient à décéder, sa veuve pourra « tenir boutique à compagnon » sans être taxée à plus de « cinq sols au principal de la taille et à un settier de sel ». Ces conditions étant bien posées, Bonnereau est nommé le 15 mai. Bien entendu, il n'est tenu que de soigner les indigents; « et pour le regard des aultres qui ont le moyen de se faire traitter », il recevra des honoraires.

Mais il se ravise et déclare le 22 mai qu'il ne peut accepter telle charge. Voilà Loudun une fois de plus sans médecin. Heureusement, le nommé « maistre » Guillaume Grémian, chirurgien demeurant au bourg de Berrie, certifie « estre cappable et avoir la quallitté recquise ». Il accepte, lui aussi, sous condition. Il demande 100 livres par mois, payées d'avance, un cheval de 45 ou 50 écus et « unq habict de camelot, fors que le pourpoint sera de treillis ». Quand l'épidémie

aura disparu, il exige d'être « maistre chirurgien dans ceste ville pour y ouvrir boutique, résider et exercer la chirurgie ainsy que les aultres maistres Chirurgiens, aux droits et privilèges dont ils jouissent et sans subir aucun examen ». Il se fait également alléger ses impôts « cinq sols à la taille et un setier de sel pour cinq moys », et prend ses précautions : « Sy Dieu le retiroit de ce monde pendant quil exercera ladite charge, ou traittera les dits malades contagionnés, sa veuve, pendant sa viduité, tiendra boutique, comme font les veuves des autres chirurgiens. » Ces conditions sont acceptées : Grémian recevra donc 100 livres par mois, seulement pendant la « contagion »; dès que le mal disparaîtra, il ne touchera plus rien « fors pour le moys commencé qui luy sera entièrement payé »; de plus, « durant qu'il soignera, sera commodément logé et luy sera fourny de bois jusqua au nombre de 50 fagots de chesne ».

LES AIDES

Grémian a charge seulement de soigner les malades du Sanitat, où il va le matin entre 9 et 10 heures; il leur « baille » des médicaments apprêtés par un apothicaire, aux frais de la ville. De pareilles épidémies créent un état de panique dans la population; aussi, les médecins donnant l'exemple, beaucoup partent, laissant les malades sans secours. Quant aux cadavres, on ne trouve personne pour les enterrer. A Angers, les corps, mal ensevelis, furent dévorés par les loups. Pour éviter pareille horreur, la commission sanitaire décide de s'assurer un personnel spécial appointé et étroitement surveillé. Dès le 7 mai elle nomme quatre hommes : André Bouchet, Denis Blanchet, dit Madelon; François Bureau et Mathurin Moreau, qui ont uniquement pour mission d'enterrer les morts. Ils doivent « résider dans ledit Sanitat, afin de ne se mesler ou converser avec les sains quils pourroyent infecter ».

En plus de ces fossoyeurs, on nomme quatre hommes appelés *corbeaux*. Ce terme n'est pas spécial à Loudun; dans toutes les villes, en cas de peste, on nommait des corbeaux. Ils ont un vêtement spécial : « le masque accoustumé », « chascun une robe de treillis noir, une croix blanche devant et derrière, le baston blanc en la main », et, pour prévenir de leur passage, ils agitent une petite clochette. Le médecin portait, lui aussi, un habillement spécial, qui serait dû, pense-t-on, à Delorme (1). Blanchard (2) croit qu'il serait bien anté-

(1) Michel de Saint-Martin, *Moïens faciles et éprouvez dont M. Delorme, premier médecin et ordinaire de trois de nos rois, et ambassadeur à Clèves pour le duc de Nevers, s'est servi pour vivre près de cent ans*, Caen, 2e éd., 1683.

(2) Raphaël Blanchard, *Notes historiques sur la peste*, 1900.

rieur, et La Perrière (3) décrit également « une chemise préservatrice pour ceux qui visitent les malades ». Cette idée de se préserver par un vêtement spécial est parfaite : c'est ce que nous faisons actuellement. Plus intéressante est celle de porter un masque : elle laisse supposer qu'on connaissait la propagation du mal par les voies aériennes. Or, seule la peste pulmonaire peut ainsi se contracter, ce qui nous permet de déduire qu'en plus de la peste bubonique il y avait de la peste pneumonique. Quant au « baston blanc » de nos corbeaux, ils ne l'ont que pour se faire remarquer au même titre que la croix blanche. Certains médecins avaient aussi la canne blanche, non pour tâter le pouls de plus loin, comme le veut une légende malicieuse, mais pour prévenir qu'on s'écarte d'eux.

Notre médecin Grémian portait-il un masque ? Nous ne saurions le dire, mais à défaut de masque il devait avoir sous la cagoule, suspendue sous le nez, une éponge imbibée de vinaigre et il devait mâcher un fragment de racine d'angélique, préservatif par excellence contre la peste. Et il avait bien un vêtement spécial : n'avait-il pas demandé qu'on lui fournisse un « habict de camelot », « fors que le pourpoint sera de treillis » ?

Quelle était l'organisation des secours ? Quand un cas de peste se déclarait dans une maison, on était prié de prévenir le corps de ville. Aussitôt, étaient envoyés à la maison indiquée, les corbeaux qui conduisaient les malades au Sanitat, dans une voiture spécialement construite à cet effet et qui ne servait qu'aux pestiférés. Ils « cadenaient » la porte et venaient ensuite désinfecter la maison. Pour cette désinfection, nous ne savons exactement ce qu'ils faisaient. En général, on brûlait des produits odoriférants : genévrier, aubépine, camphre, soufre, résine, gomme de genièvre, benjoin, styrax, cannelle, anis vert, aristoloche, gingembre, poivre, iris, lavande, menthe. Même les personnes étaient

(3) La Perrière, *Traité de la peste, de ses causes et de sa cure*, Rouen, 1620.

soumises à l'action du parfumage, « le temps de dire un *pater* et un *ave*. » Mais, en raison des vapeurs sulfureuses ce temps semblait terriblement long aux patients que l'on retirait parfois à demi asphyxiés.

Dans ses *Commentaires sur Dioscoride* (éd. de 1565, p. 77), Matthiole dit de l'encens que la pharmacopée ancienne en utilisait la résine, la manne, l'écorce et la suie. Il en fait une panacée sans dire pourquoi on l'employait de préférence. Pour purifier l'air, Tertullien, dans son *Apologétique*, dit qu'on en usait dans les lieux réservés au culte et son emploi durant les épidémies, notamment en temps de peste, s'autorisait du texte liturgique officiel. Dans les prières de la *messe votive contre la peste* du rituel romain, l'offertoire comporte ce chant : « Stetit Pontifex inter mortuos et vivos, habens thuribulum aureum in manu sua; et offerens encensi sacrificium placuit iram Dei et cessavit quassatio a Domino. »(4). Leclerc(5) préconise également l'encens. Matthiole (6) insiste sur les qualités de la myrrhe, « qui est de même vertu et fort propre à mesler parmi les parfums ». Mme Malécot de Bournais (7) la conseille également. « Pour chasser le mauvais haire, prenez de la myrrhe. Elle empêche les humeurs de se corrompre; l'aloès a la même vertu, toutes deux fortifient l'estomache et le nettoient : le safran rétablit les humeurs corrompues et donne de la force au cœur; l'angélique, le dictame et le bol oriental que l'on y ajoute regardent spécialement le venin des maladies contagieuses. Si on se sert de ces remèdes comme l'on vient de dire, ils seront un ennemi invincible contre cet ennemi de la nature. »

Les corbeaux étaient également chargés d'ensevelir les morts avec l'aide des quatre personnes que nous avons citées.

---

(4) Ce texte est tiré du livre des *Nombres*, chap. xvi. Le pontife dont il s'agit est *Aaron*.

(5) Leclerc, *op. cit.*, p. 40.

(6) *Commentaires sur Dioscoride*, éd. 1561.

(7) Manuscrit loudunais, f° 35.

Pareille besogne étant peu rétribuée, on ne trouvait pas beaucoup d'amateurs.

Nous ne savons pas exactement ce qu'ils étaient payés : ils avaient la nourriture, le logement (au Sanitat) et le vêtement. A Poitiers, ils gagnaient 8 livres par mois, le chirurgien Thévenet en gagnait 60, et les femmes 6 livres; souvent même, elles devaient se contenter d'un écu. Les corbeaux se recrutaient parmi le bas peuple : c'étaient, en général, des gens qui n'avaient ni foi ni loi, aussi avait-on bien pris garde de leur interdire de se promener sans raison, de pénétrer dans les maisons sans y être invités, et de « prendre ne dérober aucune chose dans les maisons où ils seront, sous peine de la hart ». A Lyon, en 1628, on dressa sur la place des Terreaux une potence où on pendait incontinent tout corbeau qui dévalisait les cadavres ou les maisons.

On avait également nommé quatre femmes qui, habillées pareillement, assuraient le même travail.

LE SANITAT

Au cours de la peste de 1603, les habitants décident de faire des prières publiques, de suspendre les marchés, de faire tirer le canon, d'allumer des feux aux carrefours des rues. Toutes ces mesures restant sans effet, ils se réunissent en assemblée générale et votent un emprunt de 2.200 livres. Cette somme est destinée à donner des secours aux malades et à construire un hôpital spécial, nommé *Sanitat* ou *Sanital*, qui recevra uniquement les pestiférés.

Le 28 avril 1604, Henri IV adresse aux élus et échevins de Loudun des lettres patentes qui les autorisent à lever pareille somme de 2.200 livres sur tous les habitants de la ville, roturiers, privilégiés, ecclésiastiques et nobles (1). Le 21 mars 1606, les élus et échevins sont autorisés, par arrêt du Conseil d'Etat, à lever sur tous les habitants le capital et les intérêts de 1.503 livres empruntées lors de l'épidémie de 1604 (2).

L'hôpital « fut baty au bout du faubourg du Martray, de costé de Thouars », nous dit Trincaut, sur un terrain donné par Florent Paterne, prieur de l'Aumônerie, au lieu que l'on appelle encore aujourd'hui le Sanitat. Il était en bordure de l'ancienne route de Thouars, de cette route par où, en 1350, arrivèrent les Anglais qui venaient assiéger la ville et la forteresse, en vain du reste.

Quelles raisons dictèrent pareil choix ? Evidemment, le terrain était donné, mais on pourrait s'étonner de voir édifier

(1) Dumoustier de Lafond, *Essais sur l'histoire de la ville de Loudun*, 2e partie, p. 37.

(2) M. Vallois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat*, Imprimerie Nationale, 1833, n° 10203.

un hôpital près d'un cours d'eau, dans une vallée; il semble qu'il eût été préférable de le construire un peu plus haut sur la butte. Mais il était, comme du reste presque tous les hôpitaux de pestiférés, près de la rivière, de cette rivière dont les eaux « portaient au loin le germe infectieux ». M. Louis Charbonneau-Lassay pense qu'il fut édifié là à cause de la proximité de l'eau, et très légèrement en aval du lavoir public. Pareille situation facilitait grandement le lavage du linge des pestiférés sans nuire à la propreté de celui des autres habitants.

La construction, qui coûta 1.700 livres, fut confiée à René Gaultier, et au-dessus de la porte on fit graver ce quatrain :

On a basty ce lieu
Aux despens de la ville,
Mais il fault prier Dieu
Qu'il demeure inutille.

En 1607, la peste ayant disparu, le Sanitat est fermé : il ne devait rouvrir ses portes qu'en mai 1632, pour les refermer définitivement au début de 1633. Depuis cette époque, on ne signale plus aucun cas de peste. Les officiers municipaux, en 1720, effrayés par l'épidémie de Marseille, prennent des mesures pour préserver la ville : leurs conseils n'étant pas suivis, ils écrivent le 28 janvier 1722 à l'intendant de Touraine : « Les officiers de ville éprouvent de grandes difficultés à faire exécuter les mesures qu'ils ont prises, Loudun, quoique dépeuplé, étant très étendu. La réunion continuelle dans cette ville d'un grand nombre de pauvres et de vagabonds qui semblent s'y donner rendez-vous présente peut-être certains dangers. » (3) La ville est épargnée; en 1750, le Sanitat étant fermé depuis plus d'un siècle, on décide de l'aliéner. Le 20 février 1759, on abandonne à Vincent Naudin les bâtiments en ruine et six boisselées de terre, à charge à lui, Naudin, de cultiver 100 pépinières de mûriers blancs (4).

(3) Archives communales de Loudun, B.B. 11e l.
(4) Archives communales de Loudun, B.B., 30e liasse, feuil. 4.

LE CIMETIERE

Le soin que prit la Commission sanitaire pour faire ensevelir les victimes de la peste laisse prévoir qu'on les enterrait dans un cimetière spécial et non dans celui dont parle Trincaut [1]. Certains pensent qu'il devait se trouver entre le Portail-Chaussé et les Cordeliers, un peu au-dessus de l'emplacement où se fera quelques années plus tard le cimetième protestant, et où se trouve actuellement la caisse d'épargne. Cette hypothèse nous semble peu probable : on avait pris de grandes précautions pour éviter tout contact entre les habitants et les malades; il est illogique de croire qu'on aurait ramené les corps de si loin pour les enterrer en plein centre de la ville; d'autant plus qu'à cette époque les pestiférés étaient toujours enterrés *extra muros*, car on craignait la corruption de l'air, « davantage l'air se corrompt par certaines vapeurs meslées avec luy comme par grande multitude de corps morts non assez tost ensevelis en la terre », dit Ambroise Paré [2]. A Poitiers, pendant l'épidémie de 1628, le 29 juillet, les Carmes se plaignent du voisinage du cimetière Saint-Michel, « à cause des vapeurs puantes et pestiférées que exallent les corps contagieux que l'on y enterre » [3].

Tous les médecins, du reste, conseillent de porter les cimetières loin des villes; « avoir soin de faire enterrer les corps de peste bien avant, et en cimetières esloignez du commerce du peuple », dit Ellain [4].

---

(1) Trincaut, *Publication Drouault*, p. 28.
(2) Ambroise Paré, *op. cit.*, p. 11.
(3) Bibliothèque municipale de Poitiers, n° 81, p. 30, 35.
(4) Ellain, *Advis sur la peste*, p. 42.

Il y a quelques années, en 1926, au cours de travaux de terrassement, au lieu dit le Grandchamp, près la route de Saumur, les ouvriers ont mis à jour des ossements humains, disposés les uns à côté des autres. A leurs pieds, on trouva des vases en terre cuite contenant du charbon de bois. On pensa tout d'abord que ces restes étaient ceux d'hérétiques enfouis là au XVI^e^ siècle, et surtout que c'étaient des corps des pestiférés de 1632. M. Louis Charbonneau-Lassay ne souscrit pas à ces hypothèses : il y avait en ce lieu un hôpital, fondé, dit Trincant, par le seigneur de Verrières, qui, jusqu'au XVI^e^ siècle, se nomma Maison-Dieu; puis, placé sous le vocable de saint Jean, prit le nom d'Aumônerie; d'abord réservé aux malades, ce ne fut plus qu'un asile pour vagabonds et pèlerins, à tel point que l'évêque de Poitiers en ordonna la fermeture le 26 septembre 1707. Ces squelettes seraient ceux des malades et des hôtes de passage hospitalisés à l'Aumônerie, et non des pestiférés. Notre érudit loudunais émet l'opinion que ceux-ci auraient pu être enterrés dans le cimetière adjacent à la maladrerie, installée, sous Charlemagne, vers l'extrémité du faubourg qui porte encore le nom de Saint-Lazare, patron des lépreux. Cet emplacement est à environ deux kilomètres du Sanitat.

Selon une tradition locale, ce cimetière se trouvait entre le Sanitat et le lieu dit les Tuyaux, dans une prairie bordant le Martiel : cette hypothèse nous semble, elle aussi, admissible; dès le décès, le cadavre devait être rapidement inhumé près de l'hôpital et sans passer par l'église. Il est vrai qu'on n'en a jamais trouvé trace, mais il n'a pas été fait de construction dans ce lieu, qui est un terrain de culture, et, de plus, les pestiférés étaient enterrés très profondément.

LA THERAPEUTIQUE

« *Si desint vires tamen est laudanda voluntas.* »
(Ovide.)

Nous n'avons pu trouver, ni dans les Archives communales de Loudun, ni dans les Archives départementales, aucun renseignement sur les soins pratiqués aux malades; nous ne pouvons émettre que des hypothèses.

Tout porte à croire qu'ils étaient soignés selon les règles habituelles à cette époque : du reste, tous les auteurs qui traitent de la peste au XVII[e] siècle prônent les mêmes médicaments; et à la lueur des travaux de Massaria (1522), d'Ambroise Paré (1580), d'Ellain (1606), de Jean Fabre (1629), de Jean Dry (1631), et de nos compatriotes Pierre André (1563), Etienne Thevet (1603), Jean Pidoux (1605), et de Jean Citoys (1632), on peut se représenter ce qu'était ce traitement.

Nous ne décrirons pas toutes les recettes, toutes les formules, tous les remèdes préconisés : ce serait une longue et combien fastidieuse énumération. Nous ne ferons qu'exposer les principes directeurs du traitement, ne citant que pour mémoire quelques formules le plus habituellement utilisées.

Mesures préventives.

La peste avait, à cette époque, une origine très variée : les uns y voyaient une vengeance divine; les autres, un effet des astres. Contre ces derniers, on ne pouvait agir, mais, pour éviter la colère de Dieu, il fallait, avant tout, ne pas commettre de péché : on se rappelle pourquoi Grandier fut accusé.

Mais on connaissait aussi la contagiosité de la maladie et sa gravité toujours en raison directe de la débilité du sujet, d'où la judicieuse remarque de René Gendry (1) : il reconnaît des causes internes et externes; ces dernières sont « toutes choses qui peuvent corrompre l'air », les autres « sont en nous mesmes, ou comme choses nous disposant à recevoir le mal, ou le procurant de soy même, comme la rétention de quelques excréments », d'où les mesures à prendre : antisepsie et de l'individu et de son habitat, surveillance de son état général et surtout isolement des malades.

Nous avons trouvé une ballade écrite par un nommé Roland, chirurgien stipendié du Roi et de la ville de Metz à l'occasion d'une épidémie qui sévit en 1625. Elle est extraite de : *Le cadet a Apollon, nay, nourry et eslevé sur les remparts de la fameuse cidatelle de Metz pendant la contagion de l'année passée* 1626. Assez plaisante, elle présente un bon résumé de ce qu'on préconisait alors pour éviter la maladie :

Qui veut son corps en santé maintenir
Et résister contre l'épidémie,
Doit ioye avoir, et tristesse fuir,
Et fréquenter joyeuse compagnie
D'infestion totalement bannie,
Boire bon vin, nette viande user,
Et bonne odeur contre la punaisie.
N'aller point hors s'il ne faict bel et clair.

De grosse chair se doit-on abstenir,
Aussi des fruicts pour plus grande partie.
Manger bon pain, la poulaille rostie
Et aûtres chairs; pour toute espicerie
Canelle et clous, sans point de poivrerie,
Tous de vin-aigre ou d'aigretz détremper,
Dormir matin tout ce, n'oubliez mie :
N'aller point hors s'il ne faict bel et clair.

(1) *Traité de la peste*, 1631, Bibliothèque d'Angers, f° 2.813.

Jeun estomach ne se doit point partir
Sans manger, boire ou prendre droguerie;
Fasse feu clair, en sa chambre tenir,
De femme avoir ne luy doit souvenir,
Bains et estuves à son pouvoir de fuye
Car les humeurs font mouvoir et trembler;
Sans boir ne soit passée heure et demie :
N'aller point hors s'il ne faict bel et clair.

ENVOI

Prince, ny faict la haute seigneurie
Qui que se veut de la peste garder,
Ne faim ne soif n'endure quoy qu'on die,
N'aller point hors s'il ne faict bel et clair.

Régime alimentaire.

Malgré la pyrexie et l'état infectieux, les malades sont nourris : « Est nécessaire que les malades se nourrissent assez copieusement de bons aliments : ce que plusieurs doctes médecins approuvent et tiennent que la manière de vivre tenüe est fort dommageable aux pestiférez », dit Ambroise Paré (2). On leur donne donc des viandes peu grasses, nourrissantes et faciles à digérer, « comme font ieunes moutons, veaux, chevreaux, lappreaux, poulets, hetoudaux, perdreaux, pigeonnaux, griues, aloëttes, cailles, merles, tourterelles, francoliz, phaisants et généralement tous oiseaux sauvages qu'on a coustume de manger, excepté ceux qui vivent ès eaux » (3).

A Poitiers, le 19 avril 1628, les médecins se réunissent dans la maison du maire pour établir un régime approprié aux pestiférés : « Pour le pain, vin, viande et autres commodités qu'il convient de fournir par jour aux mallades et autres enfermez dans le faubourg Saint-Saturnin en ceste ville de

(2) Ambroise Paré, *op. cit.*, p. 93.
(3) Id., *ibid.*, p. 94.

Poitiers. » Il est décidé qu'il faut pour un homme sain et travaillant : une livre de bœuf et deux livres de pain par jour. Mais « pour les hommes et enffans malades, à deux personnes les fault fournir par jour : pain blanc : une livre et demie; mouton et veau : une livre; poulaille : un quartier d'une; lard : deux livres; œufs fraiz : deux » (4).

La fièvre donne soif au malade : il réclame quelque boisson. Le vin est distribué à discrétion à Angers, Tours et Poitiers; dans cette ville, le chirurgien en reçoit 4 settiers par jour pour les donner tant aux malades qu'au personnel de l'hôpital, « là où il verra estre bon ».

Ambroise Paré, tout au contraire, dit : « Si le malade a grande fièvre et ardente, il ne boira aucunement de vin » (5). Virgile (6) et Ovide partagent cette opinion.

Data tempore prosunt
Et data non apto tempore vina nocent (7).

Comment le malade pourra-t-il se désaltérer ? avec des sirops de groseille ou autres fruits, des juleps composés, par exemple de jus de laitue et « d'ozeille », auquel on ajoutera du vinaigre et du sucre, « de bonne eaüe froide venant d'une claire et vive fontaine, à grands traicts, afin d'esteindre son extrême soif... je dy à grands traicts, pour ce que s'il buvait peu et souvent, jamais sa soif ne pourrait estre estanchée ». Et surtout il prendra de l'oxymel « en lieu d'iceluy vin », fait de bon miel, de la « meilleure eaüe » et d'un peu de cannelle fine pour aromatiser.

En dépit des avis de Paré, tout porte à croire que Grémian dispensait *larga manu* le vin à ses malades, ce bon vin sec et pétillant que tant chanta Rabelais.

---

(4) Archives de la Vienne, H. 18.
(5) Ambroise Paré, *op. cit.*, p. 101.
(6) Virgile, *Géorgiques*, liv. III, V. 509.
(7) Ovide, *Rem. am.*, V. 131.

Traitement externe.

Les médecins avaient bien remarqué que le bubon est un effort de la nature pour éliminer le poison et que la suppuration constitue un véritable exutoire et un excellent symptôme de guérison. Ils redoutaient la septicémie : « Après lequel (bubon), je suis totalement occupé à fin que le venin ne se communique aux artères par les veines capitales et que incontinent il ne corrompe les esperits et les humeurs. » (8).

Aussi les font-ils suppurer au moyen de cataplasmes dont le plus employé, dans le Poitou, est celui du chirurgien Etienne Thévenet : il se compose de racines de lis, de scabieuses, de guimauve et d'oseille, auxquelles on ajoutait des oignons « cuits sous la cendre »; on fait également grand usage d'un emplâtre arsenical, ainsi composé :

Antimoine .....
Arsenic blanc ..... } deux onces.
Soufre jaune .....

Après avoir réduit ces trois substances en une poudre fine, on les liquéfie dans une cornue et on ajoute de la térébenthine.

Quelquefois, on applique un cataplasme composé de levain âcre, une demi-once d'euphorbe, de semence de staphysaigre, de cantharide, dans un but surtout analgésique.

On fait même, parfois, de simples pansements humides : « Pour le commencement, on fomentera le lieu d'eaüe chaude et d'huille en laquelle on mettra un peu de thériaque, y laissant dessus estouppes ou laine grasse ou du cotton. » (9).

En bref, le médecin vise à calmer la douleur et surtout à ramollir l'abcès : quand il est « mûr », on l'ouvre, soit au fer rouge, soit au « bistouri »; « bien couper avec la pointe d'un cousteau ou d'un ganif le charbon en croix et jetter dedans avec une esguille ou poïnçon, une goutte d'huille

(8) Textor, *op. cit.*, 1561, p. 3.
(9) A. Paré, *op. cit.*, p. 183.

bouillante et mettre par-dessus un jaune d'œuf, sel et huille mêlé ensemblement ».

Une application d'onguent antiseptique suit toujours l'incision : cet onguent est généralement à base d'acétate de cuivre et de mercure; on use souvent aussi d'oléo-résine.

Jean Fabre propose un onguent de sa composition : « Poix navale, une demi-livre; poix résine, quatre onces; térébenthine, deux onces; cire, une livre; le tout fondu ensemble, et ajouter : une once de myrrhe bien pulvérisée et d'aloès; trois onces de thériaque fine; deux onces de poudre de crapaud; une once de cendre de serpent; une once de poudre de grenouille; le tout bien mêlé. »

Cette méthode, dans son ensemble, est fort raisonnable, malgré certaines particularités grotesques : on favorise le piège que la nature tend à la maladie, puis on détruit ce repère de microbes et de toxines. Certes, certains composants de ces remèdes nous font sourire ainsi que plusieurs méthodes utilisées pour « attirer le venin » du bubon : on place dessus un crapaud; ou, encore, comme le préconise Pierre André de Poitiers, on prend un coq, un canard ou une poule : on lui « ôte les plumes du croupion » qu'on place sur le bubon afin « d'attirer à lui la matière venimeuse de la peste ». Enfin, nous citerons le très célèbre épithème de Ranzovius :

« Prenez un vieil pigeon blanc, s'il s'en peut trouver; faites-le nourrir avec de la graine de chardon bénit, puis le fendez par le milieu et le farcissez avec du bon thériaque, dissous avec du jus d'aïl, et l'appliquez tout chaud. »

Et Paulliné ne conte-t-il pas qu'une jeune veuve fut guérie de la peste en s'appliquant un jeune chien qui, lui, en creva (10) !

Ces traitements fantaisistes ne doivent pas faire oublier que ceux, préconisés par les grands maîtres d'alors, étaient fort judicieux.

---

(10) Elzear Blaze, *Histoire du chien*, Paris, 1846, p. 223.

Médication.

Là encore, nous ne saurions, dans le cadre de cet ouvrage, envisager les nombreux remèdes employés dans le traitement interne de la peste ! Nous avons uniquement l'intention d'étudier le principe directeur de la thérapeutique, et les « spécifiques » employés le plus souvent.

Grémian allait-il, devant chaque malade, se recommandant de Galien, prescrire la célèbre triade si chère à Molière ? Certes, la purge était bien employée : Ambroise Paré (p. 128) l'utilise, puisqu'il faut « vacuer la pourriture, les humeurs hors le corps ». Quant aux médicaments utilisés, on emploie la scamonnée en poudre, de six à dix grains; l'agaric qui « renforce le cœur et le purge de tout venin » et se donne à la dose de deux drachmes aux robustes, une aux médiocres, une demie aux délicats; le genêt, la rue, souvent associée à l'ail.

Quant au clystère, il était fort employé : « Il faut avoir toujours le ventre libre », dit Gendry. Les formules proposées sont innombrables : lui, Gendry, préconise le clystère « composé d'une déccotion de maulves, feuilles de violes, fleurs et feuilles de scardeum vertes ou sèches dans laquelle sera dissous l'électuaire, tripthera, hersica, un peu de sel, le miel Violat et l'huile de scorpion ». Il fallait attendre pour l'administrer que le repas soit fini depuis quatre heures au moins.

Il importe de savoir comment on donnait ce lavement : on se servait alors, ordinairement, d'une seringue : l'invention en est attribuée à Régnier de Graaf, médecin hollandais, qui publia, en 1668, un curieux traité, *De clysteribus*. Son mérite fut de placer la canule à l'extrémité d'une tige flexible, de manière à rendre inutile l'intervention d'un tiers dans l'opération. « Nulla ratione adduci potuerunt ut posteriora analytica ad excipiendum clysterum coram ministro renudarunt. » (*De clysteribus*, p. 175.)

Mais, cent ans auparavant, Ambroise Paré avait voulu, lui aussi, pour les mêmes raisons, faire une seringue qui permet-

trait au malade de se soigner seul. « Il se trouve certaines femmes qui, pour mille choses, ne voudraient prendre un clystère de la main d'un homme, pour une vergogne et honte qu'elles ont de se montrer : à ceste cause, j'ai faict pourtraire ceste instrument »[11]; et, sur la page suivante, figure une seringue tout à fait semblable à la nôtre.

Paré en serait donc l'auteur ? Malgaigne[12] ne le pense pas et en attribue l'invention à un médecin de Paris, Marco Gatinaria, mort vers 1450, hypothèse à laquelle se range également Dechambre : « L'instrument est sorti tout entier des mains de Gatinaria. »[13].

Qu'emploie-t-on à Loudun ? Ce n'est pas tant « par vergogne et honte », mais par crainte du mal qu'on ne s'approchait pas du patient. Nous pensons qu'on utilisait surtout cet appareil, inventé aux environs de Poitiers, et que décrit Pierre André : « C'est un instrument de boys que l'on faict à Croustelle avecq lequel le patient peut se bailler un lavement sans l'aide d'aultruy. C'est une poche de cuir placée entre deux planches. L'une est percée pour y mettre la canule. »

Pour chasser le venin pestilentiel du corps du malade on le purge donc, et, pour employer une expression chère au bon roi Louis XIII, on lui « nettoye la boutique ». Sera-t-il saigné ? La saignée, à cette époque, est employée à tort et à travers; elle était, au XIII^e^ siècle, une cause dispensatrice du service du guet[14], puis elle fut utilisée par un bourgeois, mécontent de sa femme : « Lors luy fit eschauffer le bras dextre au feu et quant il fut eschauffé, la fist saigner »[15]. Au XVI^e^ siècle, elle est utilisée à tout venant[16] dans les couvents, on la pratique périodiquement sur tout le personnel. Paré saigne 27 fois un jeune homme de 28 ans en quatre jours[17]. A. de Corbyre la

(11) Ambroise Paré, *Œuvres*, édition de 1607, p. 1109.
(12) Introduction aux *Œuvres* de Paré, p. XCIX.
(13) Dechambre, *Dictionnaire des sciences médicales*, 3^e^ série, t. IX, p. 354.
(14) Alfred Franklin, La vie privée d'autrefois, *Variétés chirurgicales*, Plon, Paris, 1891, p. 3.
(15) *Le ménagier de Paris*, t. I, p. 164.
(16) David Laigneau, *Traité de la saignée*, 1645.
(17) Paré, *Œuvres*, édit. 1607, p. 357.

préconise tant pour les enfants « avant trois ans que pour les vieillards » [18]. L'acrimonieux Guy Patin se fait saigner 7 fois pour un rhume et Bouvard phlébotomise Louis XIII 47 fois en un an [19].

Nos pestiférés ne durent pas subir les affres de cette saignée: au début du siècle on la déconseille pour les cas de peste. On ne l'emploie que pour des sujets pléthoriques : « La phlébotomie convient à ceux, lesquelzs estant en leur force naturelle hors enfance ou abondent trop en sang », dit le collège des chirurgiens de Paris (p. 8). Il met en garde de ne pas débiliter le malade, mais de faire en sorte que, « estant allégé d'une manière superflue ou redontante, il puisse mieux résister à la violence du venin ». Cette opération se fera le soir, et autant que possible pendant le beau temps et la pleine lune. En général, pourtant, on saignait le matin [20], et un siècle plus tard, Chicoyneau [21] recommande de la pratiquer « si la douleur ou l'inflammation le demande », car ce remède est « capital ». Il ne faut pas avoir peur de la « réitérer courageusement en peu d'heures ». Nous aimons à croire que nos pauvres compatriotes ne subissaient pas pareil traitement !

La thérapeutique d'alors ne se limite pas à ces trois remèdes. Bien loin de là; chez le malade, la température est élevée, il transpire et déjà le médecin remarque que les pores forment un bon émonctoire; aussi favorise-t-il cette sudation, ou bien on réchauffe le patient par des couvertures et des boules d'eau chaude : « Que le personnage se fasse bien couvrir et chauffer des quarreaux ou des briques aux piedzs; on applique dessouz les aixelles et les aynes vessies remplies d'eau chaude [22] », ou bien on lui fait absorber des boissons sudorifiques.

Pour lutter contre la défaillance cardiaque on donne des

---

(18) A. de Corbyre, *Les fleurs de chirurgie*, 1590, p. 143.
(19) Annelot de la Houssaye, *Mémoires historiques*, I, p. 518.
(20) Philippe, *Histoire de la saignée*, 1855, p. 49.
(21) Chicoyneau, *op. cit.*, p. 95, t. I, p. 49.
(22) Textor, *op. cit.*, p. 33.

potions cordiales et stimulantes à base de mélisse, de cannelle et d'épices.

Mais tout cela n'est que de la thérapeutique symptomatique : on a mieux. On prône des médications nettement spécifiques et, à Loudun, on devait particulièrement utiliser le fameux polychreste; Elie Seignette, maître apothicaire à La Rochelle, en serait l'inventeur. Peut-être, mais le remède fut remanié pour le moins et mis au point par notre compatriote Théophraste Renaudot; il était venu en 1619 faire une conférence sur la peste et exposer son fameux remède que décrit, du reste, Pidoux, doyen de la Faculté de Poitiers, dans un ouvrage que nous n'avons pu nous procurer. Plus tard, il publie un petit opuscule consacré à ce nouveau remède.

Description d'un médicament appelé polychreston
dispensé publiquement par Jacques Boisse
maistre apotiquaire en la ville de Loudun
le 4 décembre 1619.
Avec la harangue faite sur ce subiect
par Théophraste Renaudot, docteur en médecine,
conseiller et médecin du roy,
devant messieus les députez des églises refformées
de ce royaume assemblez à Loudun par permission de S. M.
Dédiée à Messieus de l'Assemblée.
A Loudun, par Quentin Mareschal
dit Labarre. 1619.

Qu'était ce remède ? D'après *La vie de Renaudot* (23), il serait composé de 83 éléments. Mais Gilles de la Tourette estime que ce médicament « probablement n'était autre que l'antimoine » (24). Version beaucoup plus vraisemblable, car Renaudot était particulièrement célèbre pour la « nouveauté de ses remèdes » (25) et par sa défense de l'antimoine, « le

(23) *La vie de Théophraste Renaudot*, Gallimard, 1929, p. 64.
(24) Gilles de la Tourette, *Vie et œuvres de Renaudot*, Paris, 1892, p. 15. — Du même auteur, *Théophraste Renaudot*, d'après des documents inédits, 1884.
(25) M. de Lescure, Etude sur Renaudot, *Gazette de France*, 15 déc. 1855, 8 févr. 1856 et 15 mars 1856.

plomb sacré des moines », selon le mot de Jean Cartier (1651), produit condamné en 1560 comme « substance pernicieuse et délétère ». Renaudot, qui est l'introducteur de la chimie galénique en France (26), utilisait ce produit, comme du reste le faisaient la plupart des médecins de Montpellier (27), et son polychreste est recommandé contre la peste.

On a souvent recours à un autre remède, le « vinaigre des quatre voleurs »; il serait très ancien : « Lors de la grande peste de 1413, quatre voleurs allaient chez les pestiférés, les estranglaient dans leur lit, et, après, volaient leurs maisons; pourquoi ils furent condamnés à estre bruslés vifs, et, pour qu'on adoucit leurs peines, ils découvrirent leur secret préventif : après quoi, ils furent pendus » (28). Ce remède était souverain et sa formule parut pour la dernière fois dans le Codex de 1884.

Voici sa composition : grande absinthe, 40; petite absinthe, 40; romarin, 40; sauge, 40; menthe, 40; rhue, 40; lavande, 40; calamus, 5; cannelle, 5; girofle, 5; muscade, 5; ail, 5; camphre, 10; acide acétique, 40; vinaigre blanc, 2.500. Faire macérer dix jours les substances dans le vinaigre. Passer avec expression, ajouter le camphre dissous dans l'acide acétique, filtrer.

On utilise également le *Bol d'Arménie*, très vanté contre la peste, pourtant, de bien peu de valeur, « ce n'était qu'une simple terre glaise que le droguiste vendait 36 sols la livre pour ses prétendues propriétés astringentes, styptiques et alexipharmaques » (29).

Mais le « spécifique » le plus apprécié est la thériaque. Elle fut inventée par Mithridate, roi du Pont et de Béthynie, et s'appela « électuère de Mithridate »; sa composition, de 54 substances, figure dans les *Œuvres* de Galien (éd. Leipzig,

---

(26) Emery, *Renaudot et l'introduction de la médecine chimique à Montpellier*, 1888.

(27) Raynaud, *Les médecins au temps de Molière*, in-12, 1863.

(28) Récit d'un auteur auvergnat, paru dans *Marseille médical*, 1921, p. 777.

(29) Robert Francheville, Les vieux remèdes minéraux, *Æsculape*, 1929, p. 279.

Fig. 8. — *La préparation des trochisques de vipère entrant dans la composition de la thériaque.*

(Gravure sur bois de l'*Hortus Sanitatis*, 1491. Extrait d'*Æsculape*, nº de septembre 1925.)

1857). Après sa victoire, Pompée rapporte cette fameuse formule comme un trophée et la donne à son médecin Damocrates qui la publie en vers. Cinquante ans plus tard, Néron charge de la perfectionner son médecin Andromaque, lequel y ajoute des trochisques de vipère et publie cette nouvelle recette en vers élégiaques et le poète Nécandre lui applique le nom de *thériaque*. Cabanès (30) pense que ce nom de thériaque serait dû à Criton, médecin contemporain de Trajan. Pourquoi ce nom ? Francis Wey pense qu'il vient de triangle : « C'est la forme de la langue des vipères où les anciens pensaient que leur venin était contenu. » (31). L'organe trilingue de cet animal servait à le dénommer au moyen âge : « plus het l'un l'autre que triacle venin », dit Gérard de Viane, ce qui tendrait à prouver que triacle serait le vieux nom de vipère et thériaque vient de là.

Mais on est en droit de se demander si ce produit tire son nom de la vipère qui entre dans sa composition ou de ce qu'il est un antidote contre les morsures venimeuses : nous pensons que la première hypothèse est la plus vraisemblable.

Toujours est-il que sa gloire est allée sans cesse grandissant : l'empereur Antonin en fait préparer chaque jour devant lui et en prend quotidiennement; pendant la première croisade, Foucher de Chartres, chapelain de Baudouin, en parle : « Antidotum tyriacum de corpore serpentis confici solere dicitur. » (32). Elle est très employée pendant la peste noire, « huile du grand Dieu contre le venin », dit-on alors, et Guy de Chauliac vante ses effets : « J'en prenais et fus préservé, Dieu aidant. » (33). La célèbre consultation de la Faculté de médecine de Paris la met en honneur : « Des compositis autem medicinis ad hanc intentionem est tyriaca magna. » (34). Sa célébrité semble à son apogée au XVII^{e} siècle:

---

(30) Cabanès, *Remèdes d'autrefois*, Maloine, édit., 1908, p. 127.

(31) Francis Wey, *Histoire des révolutions du langage en France*, Didot, in-8°, Paris, 1848, p. 76.

(32) Fulcherius carnotensis historia, *Recueil des historiens des croisades*, t. III, p. 433.

(33)Guy de Chauliac, *Magna chirurgica*, p. 182.

(34) Bibliothèque nationale, *Fonds latin*, m. s. 11227.

Manget l'appelle « feu purgatif de la peste » (35), et Pierre Manginet, apothicaire de Salins, lui consacre, en 1626, un poème intitulé : *La thériaque française*, qui n'est, du reste, que la traduction de celui du médecin de Néron (36); elle entre dans toutes les préparations antipesteuses : on en donne « gros comme une noisette dans du vin, de l'eau, ou une liqueur médicinale »; on ne la prescrit pas aux enfants, qui la digèrent mal, mais elle fait « renaître à la vie » les vieillards.

Sa composition ? elle n'est pas fixe : Nicolas Hauel énumère 64 produits (37); Pierre Ponet (38), 61, et Moyse Charas (39), 62. C'est qu'elle se compose d'une foule de substances inefficaces qui sont mises et dosées un peu selon le bon plaisir du fabricant; mais deux produits lui donnent toute sa valeur : l'opium et surtout les trochisques de vipère; ce sont ces derniers qui firent la réputation du produit (40) et les vipères les plus appréciées sont celles du Poitou; « elles sont en réputation, dit Gallot, et offrent même une petite branche de commerce » (41).

Les colporteurs qui vendent cette thériaque pour bien montrer l'importance de la présence de la vipère dans ce produit, le placent dans des pots de faïence, « couverts d'un papier sur lesquel sont peintes deux vipères, qui forment un cercle couronné de fleurs de lys » (42).

C'est que la vipère est en honneur au XVII^e^ siècle; ne fut-il pas, en thérapeutique, « le siècle de la vipère » ? (43), et ceci principalement à cause des travaux de Redi et Moyse Charas (44). Celui-ci tenait boutique rue des Boucheries-Saint-

---

(35) Manget, *op. cit.*, p. 332.
(36) Philippe, *Histoire des apothicaires*, 1858.
(37) Nicolas Hauel, *Traité de la thériaque*, 1573, in-12, p. 16.
(38) Pierre Pomet, *Histoire des drogues*, 1694, 2^e^ partie, p. 65.
(39) Moïse Charas, *Pharmacopée royale*, p. 196.
(40) Yvonne Michon, *La pharmacie en Bas-Poitou*, thèse Toulouse, 1925, p. 88.
(41) Gallot, *Essai sur la topographie médicale du Poitou*, 1871.
(42) Pomet, *Histoire générale des drogues*, Paris, 1694, 2^e^ partie.
(43) Docteur Marie Phisalix, *Progrès médical*, 1935, n° 12, p. 94-96.
(44) Archives du Muséum, t. XII, 6^e^ série, 1935, et Docteur Paul Dorveaux, Les grands pharmaciens-apothicaires, membres de l'Académie des sciences, *Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie*, 1929, n° 65, p. 329, 390; Marius Tallon, Moyse Charas, *Journal d'Uzès*, 1892, n^os^ 23, 25, 29.

Germain, à l'enseigne : *Aux vipères d'or;* non content de fabriquer sa thériaque, il prépare, au Jardin du Roy, d'autres produits qui emplissent la pharmacopée royale et publie quelques ouvrages : *La thériaque d'Andromacus* (1668), *Nouvelles expériences sur la vipère* (1672); ses avis sont écoutés, chacun vante les propriétés de ces reptiles et la marquise de Sévigné écrit à Mme de Grignan que des bouillons de vipères « redonnent des forces à vue d'œil » à Mme de Lafayette (45).

Certains apothicaires, dans un but de lucre, augmentent la proportion des excipients, principalement du miel cuit : « et ceux qui croyaient en avoir six livres, n'en avait qu'une », aussi doit-on préparer le médicament en public. Déjà, nous dit l'apothicaire Catelan, les Romains la fabriquaient publiquement et lui-même, habitant Montpellier, « la fit, en plusieurs journées, en l'an 1606, en l'assemblée honorable de Messieus de la justice et professeurs en l'Université de ceste ville » (46). Etant donné que cette thériaque ne peut être utilisée que quatre ans après sa composition (47), on la prépare rarement, mais en grande pompe; nous espérons que l'apothicaire loudunais en avait une ample réserve en son officine et que les malades ne furent pas privés de cet incomparable médicament...

---

(45) Paris, 16 oct. 1679.

(46) Laurens Catelan, *Discours et démonstration des ingrédients de la thériaque*, 1614, in-8°, p. 3.

(47) A. Paré, *Œuvres*, p. 828.

CONCLUSION

En écrivant ce travail, nous nous sommes proposé, à l'occasion d'une épidémie à Loudun, en 1632, de jeter un regard et sur la peste à travers l'histoire et sur son traitement à l'époque de l'épidémie décrite.

Nous avions remarqué que nombre d'auteurs jugeaient que les grandes pendémies dévastatrices n'étaient pas de la peste. Nous pensons que c'est là une erreur : la peste a existé de tout temps. Les écrits qui lui ont été consacrés permettent de dire que ce qui est appelé peste est bien de la peste bubonique.

Quoique les documents soient quasi muets à ce sujet, il est probable que des foyers de peste pulmonaire, si maligne, s'intriquaient avec ceux de peste bubonique, ce qui contribue à expliquer l'effroyable mortalité de cette pendémie. Le masque que portaient le médecin et ses aides confirme cette hypothèse : il semble que les anciens, sans avoir la notion de peste pulmonaire, soupçonnaient la transmission de l'affection de visage à visage et redoutaient l'expansion des particules de sécrétion pathologique de l'appareil respiratoire.

Ce rôle du rat, bien établi à l'heure actuelle comme porteur de germes et transmetteur de l'agent infectieux par l'intermédiaire des puces, est soupçonné depuis la plus haute antiquité.

Quant à l'affection qui ravagea Loudun en 1632, c'était bien de la peste bubonique, avec probablement des cas de peste pneumonique.

Et cette peste coïncide avec le drame des Ursulines et d'Urbain Grandier; ce fait nous a amené à voir s'il existait quelques rapports entre le trouble des religieuses et le germe épidémique lui-même. Ces deux phénomènes : l'un tenant à un désordre psychique, l'autre à la virulence d'un agent infectieux, présentent un certain synchronisme sans retentir l'un sur l'autre. Les religieuses, abîmées dans leur névrose, furent épargnées par la maladie, bien à l'abri qu'elles étaient dans leur couvent. Elles furent atteintes d'une névrose que l'on nommait hystérie, et qu'il est mieux d'appeler actuellement mythomanie subconsciente, en écartant toute idée de supercherie. Ces crises, que présentèrent les sœurs de Sainte-Ursule, se rattachent aux scènes qui se déroulèrent sur le tombeau du diacre Paris et à celles des convulsionnaires dont l'histoire cite de nombreux exemples; il ne semble pas que la peste pût prédisposer le milieu où se déroulèrent tous ces phénomènes.

Cette étude nous permet de tirer une juste et salutaire leçon; partout où le fléau éclate, nous voyons les pouvoirs publics organiser les secours : les municipalités et le roi autorisent des emprunts, et parfois le monarque envoie des fonds prélevés sur sa cassette. Et si nous observons en particulier Loudun, nous remarquons que, dès les premiers jours, le Bailli se préoccupe et de trouver de l'argent pour les victimes et de mettre à leur disposition un médecin, des hommes de peine, un hôpital et des médicaments. Bel exemple à opposer à certains historiens partiaux qui se plaisent à exagérer la misère du peuple d'alors. Certes, parfois son sort n'est pas enviable, et il se trouve dans des conditions de vie pénible. Mais il a au-dessus de lui une autorité qui veille et lui vient en aide en période de calamité.

Cette aide fut-elle efficace ? Nous le croyons. Ces mesures hygiéniques furent parfaites pour l'époque; on ne saurait de nos jours faire mieux. Le souci des administrateurs fut d'isoler rapidement la ville, puis, dans l'enceinte même, le malade, et de préserver les habitants sains par des mesures

de propreté. L'avenir leur donnera raison; la peste n'a pas reparu à Loudun. Quant à la thérapeutique, quelques formules ne manquent pas de nous faire sourire. Sans nous attarder à certaines prescriptions, si nous envisageons l'ensemble du traitement, nous le voyons judicieusement conçu dans ses principales indications : jusqu'à la découverte du bacille, on ne fit guère mieux.

Mais cette étude ne nous est pas seulement riche d'enseignement au point de vue scientifique : au point de vue moral, s'il y eut des défaillances individuelles, particulièrement chez les médecins, elle fait briller les sentiments de solidarité, de compassion des dirigeants d'alors en faveur de leurs compatriotes éprouvés par une terrible calamité.

Et cette page, toute cerclée de deuil, doit prendre place dans le livre d'or des annales loudunaises.

SERMENT

En présence des Maîtres de cette Ecole, de mes condisciples, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine.

Je donnerai mes soins à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe; ma langue taira les secrets qui me seront confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime.

Reconnaissant envers mes Maîtres, je tiendrai leurs enfants et ceux de mes confrères pour des frères, et, s'ils devaient apprendre la médecine ou recourir à mes soins, je les instruirais et les soignerais sans salaire ni engagement.

Si je remplis ce serment sans l'enfreindre, qu'il me soit donné de jouir heureusement de la vie et de ma profession honoré à jamais parmi les hommes; si je le viole et que je me parjure, puissé-je avoir un sort contraire.

Vu : *Le Doyen*,
PIERRE MAURIAC.

Vu, bon à imprimer :
Le Président,
J. SABRAZÈS.

Vu et permis d'imprimer :
Bordeaux, le 13 mars 1936.
Le Recteur de l'Académie,
A. TERRACHER.

DELAROCHE.

BIBLIOGRAPHIE

I

HISTOIRE DE LA PESTE

XIV[e] siècle.

1320. Johannes Cantacuzenus, ex-imperator. De rebus gestis ab Andronico Faleologo nec non a se gestis, lib. IV.
1348. Traité de la Faculté de médecine.
1350. Simon Couvain. De solis convivio in domo Saturni.
1390. Maître Pietro de Tossignano. Traité de peste.

XV[e] siècle.

1450. Jean de Albertis. De preservatione corporum a pestilentia et de causis pestilentiae et modis ejus.
1478. Soldus Florentius. Opus insigne de peste.
1480. P.-L. Maldeira. In vitam S. Rochi contra pestem epidemie, Mayence, 1480.
1482. Hans Folz. Spruch von der Pestilentz, Nuremberg, 1482.
1489. Johannes Jacobi. Tractatus pestilentiæ.
1495. Jean de Ketham. Fasciculus medicinæ, Venise.

XVI[e] siècle.

1500. Brunschwig. Liber pestilentiæ, Strasbourg.
1504. Torella. Consilium de peste, Rome, in-8°.
1520. Régime contre la peste par les médecins de Lyon.
1522. Alexandre Massaria. Tractatus quatuor utilissimi, quorum I de peste, II de affectibus reorum et Vencae, III de Pulcibus, IV de urenis, Lyon, chez Laurent Durand.
1531. Les ordonnances faites et publiées à son de trompe par les carrefours de cette ville de Paris, pour éviter le danger de peste. Paris, in-4° gothique, chez Guillaume Bassozel.

1534. Agathiæ. De imperio et rebus gestis Justiniani, LV, p. 148. Lugduni Batavorum.

1534. Agricola. De Peste, liv. V, Bâle.

1536. Massa. De febre pestilentia, Venise.

1540. Baptiste de Massaria (dit des Cavignolles). Préservatif de la peste, Bourges, chez Jean Garnier, in-10.

1545. François Chappuys. Sommaire de certains et vrays remèdes contre la peste, Paris, in-8°.

1546. Jérôme Fracastor. De contagionibus et morbis contagiosis (Venise).

1548. Jacques Goupil. Rhodœ de pestilentia libellus, ex syrorum lingua in grœcum translatus, Paris, Robert Estienne.

1550. Recettes de Madame la Présidente de Poitiers, sur le traitement de la peste. Recueillies dans un formulaire ayant appartenu à l'amiral Gouffier. Bibliothèque nationale, acquisitions nouvelles, n° 10448.

1551. Benoît Textor. De la manière de préserver de la pestilence et d'en guérir, selon les bons autheurs, Lyon.

1552. Dalechampius. De peste libri tres, Lugduni.

1553. Sébastien Colin. Déclaration des abus et tromperies que font les apothicaires, fort utile et nécessaire à ung chacun studieux et curieux de sa santé; composée par maistre Lisset-Benancea. Imprimé à Tours par Mathieu Chercelé.

1554. Agricola. De Peste, lib. V, Bâle.

1555. Grattalaro. Pestis descriptio, Lyon.

1555. Landi. De origine et causa pestis, in-8°, Venise.

1556. Bonagens. Decem problemata de Peste, Venise.

1558. Kircher. Scrutinium physico-medicum contagiosæ luis quæ dicitur pestis, Rome.

1563. Pierre André. Traité de la peste et la cure d'icelle, Poitiers, Nicolas Logeroys, in-8° de 24 p.

1566. Valleriole (maistre François). Traité de la peste, Lyon.

1566. Jaubert. De peste liber, Lyon.

1566. Sébastien Colin. Traité de la peste et de sa guérison, à Poitiers, chez Enguilbert de Marnef.

1568. Claude Fabre. Paradoxes de la cure de la peste, par une méthode succincte, contre l'opinion de ceux qui en ont escrit et pratiqué au passé, Paris.

1572. Guillaume Lemnius. Traité de la peste, Stockolm.

1576. Ingrassia: Informatione del pestifero e contagioso morbo, Palerme.

1577. Paumier. De morbis contagiosis, lib. VII, Paris.

1577. Mercuriali. De pestilentia in universa, præsertim de Veneta et Patavina, in-4°, Venise.

1578. Jean Coytard. De febre purpurea epidemiali et contagiosa libri duo. Parisis, apud Martineum Juvineum, in-8°. Ouvrage dédié à Baptiste Tiercelin, évêque de Poitiers.

1579. Massaria. De peste, libri II, Venise.

1580. Ambroise Paré. Traicté de la peste, de la petite vérolle et rougeolles, Paris, par Gabriel Buon, au clos Bruneau.

1585. Guy de Chauliac. Magna chirurgica, traité I, Lyon.

1586. Bruelle. Methodus tum procognitione tum procuratione pestis inserviens, in-12, Lugduni.

1586. Jean Suau. Traité contenant la pure et vraye doctrine de la peste, in-12.

1594. Agathiæ. De imperio et rebus gestis Justiniani, liv. V, p. 148, Lugduni Batavorum.

1595. François de Courcelles. Traité de la peste, clair et très utile, in-12.

1595. Jacques Cholopin. Remèdes préservatifs et curatifs de la peste, in-12.

1596. Jean David. Traité de la peste contenant les causes, signes, précautions et cure d'icelle, ensemble les causes et cure de la maladie populaire qui a régné l'an passé 1595, 1 vol. in-16, Limoges.

1597. David Chabonie. Examen cujusdam tractatus de Peste novissime in lucem editi, cum neuratissima prœservatione et curatione pestis. Limoges, Hugues Barbon, in-12.

XVII^e siècle.

1603. Estienne Thévet. Traicté de la peste : préservation, ordre et règlement qu'il faut observer, avec plusieurs choses remarquées contre l'opinion commune, Poitiers, 1603.

1605. Jean Pidoux. Pestis cura et polychestri descriptio, Poitiers, Auguste Picton, 1605, in-4° de 22 f^os.

1606. François Duport. Moïen de cognaistre et guarir la peste. Paris, 1606, in-8°.

1606. Nicolas Ellain. Advis sur la peste, Paris, chez David Douceur, libraire juré, rue Sainct-Jacques, au Mercure arresté, in-12.

1608. Castellus. Tractatus de peste, nec non de ipsius causis, signis, prœsagiis, curatione et prœservatione, ex doctissimorum phylosophorum ac medicorum scriptis collectus, in-12, Augustae Vindelicorum, 1608.

1619. Traicté de la peste, avec les remèdes certains et approuvez pour s'en préserver et garantir. Nouvellement fait par le Collège des Maistres chirurgiens jurez de Paris, à Paris, chez Nicolas Buron, rue Saint-Jacques.

1620. J. de Lampérière. Traicté de la peste : ses causes; sa cure, in-12, Rouen.

1623. Ordonnance de la police générale, tenue en parlement, en la chambre Sainct-Louys, pour obvier à la contagion, Paris, in-8°.

1623. Antoine Davin. Très singulier traité de la générale et particulière préservation de la vraye et asseurée curation de la peste, in-8°.

1623. Le général et souverain remède contre la maladie pestilentieuse, nouvellement mis en lumière, in-12, Paris.

1623. François Monginot. Secrets contre la peste, in-12.

1623. Guillaume Potel. Discours sur les maladies épidémiques ou contagieuses advenues à Paris, Paris, in-8°.

1624. Potel. Traité de la peste advenu en ceste ville de Paris, l'an mil, 1596, 1606, 1619 et 1623, avec les remèdes, in-12, Paris, 1624.

1626. Gabriel Clément. Le trépas de la peste, in-12.

1626. Pierre Sordes. Traité de la peste avec ses remèdes.

1629. Jean Fabre. Traité de la peste, Denys Pellot, Toulouse, 1629.

1631 René Gendry. Traicté de la peste et des moyens de s'en préserver, ensemble de la curation d'icelle, et des accidents qui la suivent, Angers, chez Hernault, Bibliothèque, 2813.

1632. François Citoys. Advis sur la nature de la peste et sur les moyens de s'en préserver et guérir, Paris, Cramoisy, in-8°.

1634. Rota. De peste Veneta anno 1630, Venise.

1639. Froment. De la peste, Grenoble.

1640. Ranchin. Histoire de la peste de Montpellier en 1629 et 1630 Lyon.

1652. Meibomius. De Mithridatio et Theriaca discursus, Lubeck, 1652, in-4°.

1653. Forestus. Observationum medicilanium ac chirurgicum, liv. VI, Rouen.

1665. Ordre à observer pour empescher que la peste ne se communique hors les lieux infestez, Paris, Léonard.

1666. Sydenham. Opera medica, sect. 2, cap. II. Febris pestilentialis et febris annorum, 1665-1666.

1672. Hodges. Pestis nuperæ apud populum Londinensem grassantis narratio historica, Londres, 1672.

1680. André Matthiolle. — Les commentaires de M. P. André Matthiolle, médecin Siennois, sur les dix livres de la matière médicale de Pedacius Dioscoride Anazarbeen, traduis du latin en français par M. Antoine du Pinet, Lyon de ville, 1680, in-5°.

XVIII[e] siècle.

1703. Sprat. The plaque of Athens, Londres.

1707. La Pelleyre. Traité sur la maladie pestilentielle dépeuplant la France-Comté en 1707.

1720. Astruc. Dissertation sur la peste de Provence, Montpellier.

1720. Le Bret. Parfums et remèdes contre la peste dont s'est servi, avec tout le succès possible, le père Léon, Augustin déchaussé de France, lequel a été employé par le Roi pour guérir les personnes attaquées de la contagion qui régnait en plusieurs endroits du royaume en 1666, 1667, 1668, 1669, avec la manière de parfumer les maisons pour les préserver et les purger de l'air infecté, broch. de 19 pages distribuée à Marseille pendant la peste de 1720.

1720. G. Chevalier. L'ordre public pour la ville de Lyon pendant la maladie contagieuse, à Lyon, librairie André Molin, 76 pages.

1720. Pichatty de La Croix-Sainte. Histoire de la peste, Marseille, in-4°.

1721. Astruc. Dissertation historique des maladies épidémiques et principalement sur l'origine de la peste, Montpellier.

1721. Nicolas Andry. Traité de la peste, donné par M. Andry au collège royal. Manuscrit conservé à la Bibliothèque de la Faculté de médecine, n° 83.

1721. D'Antrechaux. Relation de la peste de la ville de Toulon, Toulon.

1721. Nicolas Bertrand. Observations faites sur la peste qui règne à présent à Marseille et dans la Provence, in-6°, Lyon.

1721. Chicoyneau, Verny et Soullier. Relation de la peste de Marseille, contenant ses symptômes, son pronostic, sa curation et celle des bubons et des charbons. Imprimé à Marseille, par ordre de MM. les Commandant, Gouverneur et Echevins de ladite ville.

1721. Deider. Lettre sur la maladie de Marseille, Montpellier.

1721. Mailhes. Lettre écrite à M. de Calvert, avec des observations sur la maladie pestilentielle de Marseille, Lyon, in-12.

1721. Manget. Traité de la peste, recueilli des meilleurs auteurs anciens et modernes, et enrichi de remarques et observations théoriques et pratiques, à Genève, chez Philippe Planche, 539 pages.

1721. François Ranchin. Traité politique et médical de la peste, Liége, chez Jean-François Broucard, 366 pages.

1721. Jean-Jacques Scheuchzer. Tiguri Typis Bodineriano.

1721. Verny et Soulier. Observations et réflexions touchant la nature, les événements et le traitement de la peste de Marseille, pour confirmer ce qui est avancé dans la relation touchant les accidents de la peste, son pronostic et la curation du 10 décembre 1720, in-12, Lyon.

1722. Baux. Traité de la peste, Toulon.

1722. Bertrand d'Aix. Relation historique de tout ce qui s'est passé à Marseille pendant la dernière peste, à Cologne, chez P. Marteau, 2e éd.

1722. Gavet de Rumilly. — Traité de la peste, Lyon, in-12.

1744. Franciscus Chicoyneau. Traité des causes, des accidents et de la cure de la peste, Paris, chez Pierre-Jean Mariette.

1744. Sénac. Traité des causes, des accidents et de la cure de la peste, Paris.

1748. James. Dictionnaire universel de médecine, t. V, p. 471. Trad. de Diderot, Paris, Eidoux et Taussaint.

1756. Adami Chenot. Tractatus de peste, Vienne.

1769. Thomas Sydenham. Opera medica, t. I, Genève.

1792. Behm. De peste, Gênes.

1798. Ronzy. Essai sur la peste, Montpellier, in-4°.

XIX[e] siècle.

1800. Papon. De la peste ou époques mémorables de ce fléau et les moyens de s'en préserver, Paris, Lavaillette, 46, rue Saint-André-des-Arts.

1813. Fodéré. Traité de médecine légale, t. V, p. 392. Revue chronologique des principales épidémies qui ont ravagé le monde.

1821. Chomel. Des fièvres et des maladies pestilentielles, Crochard, Paris.

1821. Lattil. Dissertation historique et médicale sur la peste, Paris, in-4°.

1829. Léomontey. De la peste de Marseille et de Provence pendant les années 1720 et 1721. Chapitre extrait d'un ouvrage : Histoire critique de la France depuis la mort de Louis XIV, Bruxelles.

1831. Pariset. Mémoires sur les causes de la peste et sur les moyens de la détruire. *Annales d'hygiène publique*, 1831, p. 243.

1836. Littré. Des grandes épidémies. *Revue des Deux Mondes*, 4[e] série, t. V.

1837. Mostafa Effendi el Soubky. — Dissertation historique et médicale sur la peste, thèse Paris.

1839. Bulard de Méru. De la peste orientale, Paris, Bechet, édit.

1840. Daniel De Foe. The history of the great plague in London, 1665, Londres.

1840. Frari. Della peste, Venise.

1840. Littré. Bibliothèque de l'école des Chartes, 1840-1841, t. II. pièce en vers latins relative à la peste noire, condensée dans les manuscrits 8369-8370, fonds latins de la Bibliothèque Nationale.

1845. Du Mesnil. La peste de Marseille en 1720. Le chancelier d'Aguesseau hygiéniste. *Annales d'hygiène*, Paris, 3[e] série, t. 33, p. 180-185.

1848. Guyon. Histoire chronologique des épidémies du nord de l'Afrique depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, Alger.

1850. Edouard Carrière. La peste de Florence. *Union médicale*,

1850. Maréchal. Tableau historique, chronologique et médical des maladies endémiques et contagieuses qui ont régné à Metz et dans les pays messins depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, De Verronais, Metz.

1853. Philippe. Histoire de la peste noire, Paris.

1858. Jean-Louis Lefèvre-Douvillé. Esais médico-littéraires sur les anciens, thèse Paris.

1860. Gustave Lambert. Histoire de la peste de Toulon de 1721. *Bulletin de la Société des sciences du Var.*

1860. Michon. Documents inédits sur la grande peste de 1348, thèse Paris.

1862. Clot-Bey. Leçon sur la peste d'Egypte donnée à l'Hôpital de la Pitié, publiée à Marseille chez Vial, 8, rue Thiers.

1863. Laforet. La peste de 1720, Marseille.

1867. Docteur G. Péry. Les épidémies de Bordeaux pendant les XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles, Bordeaux, imprimerie Gounouilhou.

1869. Charles Anglada. Maladies éteintes et maladies nouvelles, Paris, Baillière.

1875. Fournier. Un épisode de la peste de 1631. *Gazette hebdomadaire de médeciné*, 2^e^ série, t. XII, p. 225.

1879. J. Arnould. Sur la peste de Russie et sur la peste en général. *Gazette médicalé de Paris*, n° 9, p. 108.

1879. Jaccoud. Dictionnaire de médecine et de chirurgie, t. 27, article : « Peste », Paris, Baillière.

1884. Corlieu. Peste d'Athènes. *Revue scientifique*, 22 mars.

1884. Henri Feulard. La peste et les moyens prophylactiques aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles. *France médicale*, 26 juill. n° 87.

1888. Emile Rebonis. Etude historique et critique de la peste, Paris.

1890. Grimbert. Médecins et pharmaciens au XVI^e^ siècle. *Revue scientifique*, t. XLV.

1896. Fiessenger. Contre la peste. Règlements sanitaires au XVII^e^ siècle, Janus, Amsterdam.

1896. Reber. L'habit des médecins pendant la peste, Janus, 1^re^ année, Amsterdam.

1897. Queirel. La peste et les Marseillais. *Marseille médical*, t. XXXIV, p. 193-202.

1898. Parguet. La peste en Normandie du XIV^e^ au XVII^e^ siècle, Paris, in-8°.

1899. Bourges. La peste. *Œuvre médico-chirurgicale*, 8 nov. 1899, n° 20.

1899. Emile Gentil. La peste en Lorraine, thèse Nancy.

1899. Frantz Muller. Peste d'Athènes. *Berliner Philologishe Wochenschrift.*

XX^e^ siècle.

1900. Raphaël Blanchard. Notes historiques sur la peste. *Archives de parasitologie*, 1900, p. 589.

1900. J.-B. Champdeval. La peste et la guerre autour d'Agen, 1630-1632. Société archéologique de Corrèze.

1901. Docteur Alezais. Mesures prophylactiques contre la peste au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle. *Marseille médical*, 1901, XXXVIII, p. 472.

1901. Desfosses. Un mot d'historique sur le bacille de la peste. *Presse médicale*, Paris, 1901, I. S. 163-164, n° 32.

1901. Le Double. La peste de Marseille, Mgr de Belzunce et le chirurgien Guyon. *Chronique médicale*, *Paris*, 1901, VIII, p. 600-603.

1902. J. Courmont. Histoire de la peste, Lyon.

1902. Gelin. Les vipères du Poitou. *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 3^e^ trimestre 1902.

1903. Docteur Alezais. La lutte contre la peste en Provence, au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle. Marseille, 1903, édition de la *Revue historique de Provence.*

1903. Boucher. La peste à la fin du XIX^e^ siècle et au début du XX^e^ siècle, Rouen, in-8° de 21 pages.

1903. Meunier. La peste à Delft en 1557-1558 et en 1573, Janus, Amsterdam, 1903, p. 200-205.

1903. Oddo. La peste de Marseille de 1720. *Marseille médical*, 1903, p. 595-661.

1903. Picot. Les premiers mois de la peste de Marseille d'après des documents inédits, *France médicale*, Paris, 1903. 1. 25.

1904. Docteur Raoul Brunon. L'art et la médecine : la peste et les pestiférés. *Normandie médicale*, 15 août 1904, n° 16, p. 319-324.

1905. Couyba. La peste en Agenais au XVII^e siècle, Imprimerie Renaud Leygues, Villeneuve-sur-Lot.

1905. Docteur Durodié. La peste de Bordeaux aux XV^e et XVII^e siècles. Rôle des chirurgiens pendant la contagion. Communication faite à la Société de médecine et de chirurgie de Bordeaux, 7 avril 1905, parue dans la *Gazette hebdomadaire des sciences médicales*, n° 27, 2 juill. 1905, p. 316; n° 28, 9 juill. 1905, p. 329; n° 29, 16 juill. 1905, p. 342.

1906. Docteur Alezais. Le blocus de Marseille pendant la peste de 1720. *Marseille médical*, 1906.

1906. Limon. Comment on se défendait de la peste à Besançon, au XVI^e siècle, *Revue médicale de Franche-Comté*, Besançon, 1906, p. 107, 129.

1906. Raynaud. Prophylaxie de la peste en 1770. *Bulletin médical de l'Algérie*, Alger, 1906, p. 379-385.

1907. Cavaniol. Chaumont au XVII^e siècle. La peste de 1636. Edité à Chaumont en 1907.

1908. David. La peste à Angers, thèse Paris.

1908. Francis-Aidan Gasquet. The great death of 1348 and 1349, Londres, Geo Bells and Son, in-8° de 288 pages.

1908. Ortholan. La peste en Indochine. Historique. *Annales d'hygiène et de médecine coloniale*, Paris, 1908, p. 633-638.

1909. Simpson. Report on plaque in the gold Coast in 1908, Londres.

1909. Trillat. Sur les moyens de défense utilisés dans l'antiquité contre la peste. *Revue scientifique*, Paris, 1909, p. 545-551.

1910. Basthard-Bogain. Essai historique sur la peste en France au XIV^e siècle, thèse Paris, 1910.

1910. Dauphin. Sanctions prises en 1721 à Angers contre la peste. *Archives médicales d'Angers*, p. 169, 1910.

1910. Pariset. La peste d'Egypte en 1830 : une lettre inédite. *Chronique médicale*, Paris, 1910, f° 22, f° 24.

1911. André-Joseph Basthard-Bogain. Essai historique sur la peste en France au XIV^e siècle, Paris, 1911, Imprimerie Levi.

1911. Broquet. Le masque dans la peste : présentation d'un modèle de masque antipesteux. *Bulletin de la Société de pathologie exotique*, Paris, 1911, p. 636-645.

1911. Chantemesse. La peste de Wettranka (1878) et celle de Mandchourie (1910). *Bulletin de l'Académie de médecine de Paris*, 1911, p. 260-269.

1911. Louis Dubreuil. La médecine en Touraine au XVI^e^ siècle. *Gazette médicale du Centre*, 1^er^ avril.

1911. Paul Gaffarel et marquis de Duranty. La peste de 1720 à Marseille d'après les documents inédits, Paris, chez Perrin.

1911. Laveyssière. Les costumes préservateurs de la peste et du choléra. *Avenir médical et thérapeutique illustré*, Paris, 31 mars 1911.

1912. Drivon. La peste noire à Lyon en 1348. *Lyon médical*, 1912, p. 859-869.

1913. Docteur Dublet. Un antiseptique officiel pendant la peste de Marseille : la vraie formule du vinaigre des quatre voleurs. *Chronique médicale*, Paris, 1913, p. 748-750.

1913. Saint-Martin. Recueil des remèdes contre la peste composés par le sieur de Saint-Martin, médecin fameux, et donnés au public par ordre d'un gouverneur de place. *Echo médical des Cévennes*, Nîmes, 1913, p. 389-394.

1918. Mousson-Lanauze. La peste dans la mythologie grecque, *Paris médical*, 1918, Annexe, p. 368-370.

1918. Docteur Roucaud. La peste à Toulouse des origines au XVIII^e^ siècle, thèse Toulouse.

1920. Raymond. Les grandes épidémies de l'histoire : la peste au XVIII^e^ siècle à Avignon. *Progrès médical*, Paris, 1920, p. 153-198.

1920. Maurice Fleury. La peste d'Athènes 426-420 av. J.-C. Essai de critique historique et médicale, thèse Paris.

1920. Laemmer. Contribution à l'étude de la peste en France au XVII^e^ siècle, thèse Paris.

1921. Alezais. La défense contre la peste au XVIII^e^ siècle. *Marseille médical*, 1921, p. 352-362.

1921. Ed. Boinet. Le vinaigre des quatre voleurs. *Bulletin de l'Académie de médecine*, 12 juill. 1921, p. 110.

— La peste de Marseille. *Marseille médical*, n° 11, 1^re^ juin 1921, p. 381, 432, 511.

1921. Durand. La peste à Marseille en 1720-1721. *Paris médical*, 1921, annexe nos 348-350.

1921. Joltrain. La peste à Paris : étude épidémiologique et clinique. *Journal médical français*, Paris, 1921, p. 67-71.

1921. Laveyssière. Les costumes préservateurs de la peste et du choléra. *Avenir médical et thérapeutique illustré*, Paris, 31 mars 1911, p. 1.

1921. Olmer. L'épidémie de peste de 1720-1721. *Marseille médical*, 1921, p. 337-347.

1923. Zabolotny. L'origine de la peste endémique. *Annales de l'Institut Pasteur*, Paris, 1923, XXXVII, 618-626.

1924. Walter George Bell. The great plaque in London in 1665. Londres, 1924, Lane, 388 pages in-8°.

1924. Masson. La peste dans les Etats d'Este de 1000 à 1400. *Æsculape*, 1924, p. 188-189.

1925. Peter Hausem. Geschichte der epidemicus vei Meuschen und Tieren im Nordem. Fluch stad, 1925, F. Augustin, édit.

1925. Yvonne Michon. La pharmacie en Bas-Poitou sous l'ancien régime, thèse Toulouse.

1925. Van Loghem. Le rat domestique et la lutte contre la peste au xvii^e siècle. *Revue d'hygiène*, Paris.

1927. Wilson. The plaque in Shakspeares. Londres, Oxford.

1929. Andry. Un épisode de la peste : le drame d'Antoine du Verdier (1586). *Lyon médical*, 1^er et 8 déc. 1929, p. 706.

1929. Edouard Bloch. La peste en Tunisie : aperçu historique et épidémiologique. Imprimerie J. Aloccio, 4, rue Annibal. Tunis, 1929.

1929. Abbé Ch. Bourgeat. Famine et peste dans un coin du Lectourois au xvii^e siècle, 1 vol. in-8°, Cocharaux, Auch.

1929. Genton. Contribution à l'étude historique de la peste dans la région toulousaine au xviii^e siècle en particulier, Librairie L. Amette, 2, rue Casimir-Delavigne, Paris.

1929. Docteur Jules Guiart. La peste à Lyon au xvii^e siècle. *Biologie médicale*, mai 1929, n° 5, p. 193-228.

1930. Edouard Bloch. Peste d'alors et d'aujourd'hui. *Tunisie médical*, n° 1, janv. 1930, p. 17-27.

1930. Raymond Neveu. Le traitement et la prophylaxie de la peste dans les Etats barbaresques au xvii^e et au xviii^e siècle. Congrès international d'histoire de la médecine, Rome, sept. 1930.

1931. Allyre Chassevant. La peste dans le monde en 1930. *L'Algérie médicale*, janv. 1931, p. 18.

1931. R. Molinéry. La peste à Lectoure aux XV^e^ et XVIII^e^ siècles. *Art médical*, n° 119, 15 juin 1931.

1931. R. Neveu. Prophylaxie et traitement de la peste dans les Etats barbaresques au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle. *Progrès médical*, n° 27, 4 juill.

1931. Docteur Peignet. Journal d'un médecin pendant la peste de Nimègue de 1637, *Chronique médicale*, 1931, p. 63.

1932. Fernand Hamsy. Historique de la peste en Egypte, thèse Paris, Louis Arnette, édit.

1932. Emile Szejdel. Histoire de la peste en Roumanie, thèse Paris, Jouve, édit.

1932. De Valeriolle. L'ordre politique tenu en la ville d'Arles pendant la peste de 1629, Avignon, in-12.

1933. Docteur Jules Guiard. Histoire de la peste à Bourg-en-Bresse, Lyon, A. Roy, in-8°.

1935. Docteur Pierre Béteau. La peste d'Athènes, 1 broch. chez l'auteur, 4, square Théodore-Judlin, Paris (XV^e^).

II

HISTOIRE DE LOUDUN

Aubin. — Histoire des diables de Loudun, de la possession des religieuses Ursulines et de la condamnation et du supplice d'Urbain Grandier, curé de la même ville. Cruels effets de la vengeance du cardinal de Richelieu. Amsterdam, 1752.

Bleau (Alphonse). — Précis d'histoire sur la ville et les possédées de Loudun, Poitiers, Oudin frères, 1877.

Bonnelier (Hippolyte). — Urbain Grandier, Paris, in-12, 240 p., 1827.

Carré de Busserolle. — Armorial du bailliage et de l'élection de Loudun (1696), Tours, édit. Suppligeon, 1887.

Charbonneau-Lassay (Louis). — Les châteaux de Loudun, Loudun. Imprimerie Louis Blanchard, 1915.

Drouault (Roger). — Le Loudunais (avec la collaboration de M. G. Balleyguier pour la partie monumentale) dans « Paysages et monuments du Poitou », Paris, Imprimeries Réunies May et Matteroz, 1892.

Drouault (Roger). — Documents relatifs à l'histoire du Loudunais. *Journal de Loudun*, A. Roiffé, édit., Loudun, 1887-1895.

— Recherches sur les établissements hospitaliers du Loudunois, Loudun, Imprimerie Roiffé, 1897.

Dumoustier de Lafond (François-Jacques). — Histoire naturelle du Loudunais, 1780.

— Essais historiques sur la ville de Loudun, à Poitiers, chez Michel-Vincent Chevrier, 1788.

Duncan (Marc). — Discours de la possession des religieuses Ursulines de Loudun, 1634, in-12 de 64 p.

Legué (Gabriel). — Urbain Grandier et les possédées de Loudun, 2e éd., Librairie d'art de Ludovic Baschet, Paris, 1880, nouv. éd., Charpentier, Paris, 1884.

Legué (Gabriel) et de La Tourette (Gilles). — Sœur Jeanne des Anges, supérieure des Ursulines de Loudun, Paris, in-8°, 1886.

Lerosey (A.). — Loudun, Imprimerie Blanchard, 1908.

Lévy-Valensi (J.). — Urbain Grandier et les possédées de Loudun. *Semaine des Hôpitaux de Paris*, 15 oct. 1933, n° 15.

Ménardière (Camille de La). — Quelques épisodes de l'histoire loudunoise. Société des antiquaires de l'Ouest, 22 janv. 1905.

Poirier (Arnaud). — Documents sur l'histoire de Loudun. *Journal de Loudun*, 1848, n° 23.

Proust (François Le). — De la ville et chasteau de Loudun, pays de Loudunois et des habitants de la ville et du pays, à Saumur, par Thomas Portau, 1612.

Rilly (François de). — Une ténébreuse affaire de sorcellerie : le procès d'Urbain Grandier. *Æsculape*, févr. 1936, n° 2, p. 32.

Trincant (Louis). — Abrégé des antiquitez de Loudun et païs Loudunois, 1626. Manuscrit. Bibliothèque Nationale, 30 p., fos 180-195. Copie à la Bibliothèque municipale de Poitiers; collection de don Fonteneau, t. LXIV, p. 176. Manuscrit publié par Roger Drouault à Loudun, Imprimerie Roiffé, 1894.

19.317. — Bordeaux, Imprimerie Delmas, 6, place Saint-Christoly. — 1935.

TABLE DES MATIERES

Pages

AVANT-PROPOS 9

PREMIERE PARTIE

LE FLEAU

Historique de la peste 15
Loudun en 1632 33
L'épidémie 39
Les causes du fléau 41
Nature du fléau 47
Urbain Grandier : les possessions et le fléau 48

DEUXIEME PARTIE

LA LUTTE CONTRE LE FLEAU

Les emprunts 63
Mesures prophylactiques 66
Le corps médical et la peste 71
Les aides 76
Le Sanitat 79
Le cimetière 81
La thérapeutique 83
Mesures préventives 83
Régime alimentaire 85
Traitement externe 87
Médication 89

CONCLUSION 99

SERMENT D'HIPPOCRATE 101

BIBLIOGRAPHIE :
I. — Histoire de la peste 103
II. — Histoire de Loudun 115

TABLE DES GRAVURES

Pages

FIG. 1. — Eglise Saint-Hilaire-du-Martray, à Loudun 34

FIG. 2. — Armoiries primitives de la Ville de Loudun 38

FIG. 3. — Deux saints invoqués contre la peste : saint Sébastien et saint Roch 42

FIG. 4. — Lettre de sœur Anne-des-Anges à Laubardemont 50

FIG. 5. — Manuscrit des Archives de Loudun 64

FIG. 6. — Armoiries des médecins, chirurgiens et apothicaires de Loudun 68

FIG. 7. — Manuscrit des Archives de Loudun 70

FIG. 8. — Préparations des trochisques de vipère 94

19517 — Bordeaux. Imprimerie Delmas, 6, place Saint-Christoly. — 1936.